



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt et un novembre deux mille vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISSE, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Caroline MILLET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Eric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, M. Serge TOKA.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M Louis LEROY-WARNIER ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ

M. Daniel TRAN ayant donné procuration à M. Eric OFFREDO

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE ayant donné procuration à M. Aïmane BASSIOUNI

Mme Anne SOUYRIS ayant donné procuration à Mme Morgane LACOMBE

Sans pouvoir : Mmes Béatrice PATRIE, Danièle SEIGNOT, Mathilde MAULAT, Elisabeth STIBBE, MM. Philippe MOINE, Raymond LE.

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DLH 163.

M. Vincent BOULET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DVD 87 et revient lors de la délibération 2023 DVD 120.

Mme Marie ATALLAH quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DVD 87.

Mme Coralie DECLERCQ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2023 DVD 120 et revient lors de la délibération 2023 DASCO 140.

M. Antoine GUILLOU quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu V132023018.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Alexandre COURBAN.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et tous. Je me permets un salut fraternel à Francis Combrouze qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir. Nous saluons aussi les personnes qui ont rejoint le public et nous aurons une pensée particulière pour notre collègue Bérangère Aichoun-Baptiste, j'espère que nous aurons une jolie annonce à faire très prochainement. Je pense que cela est fait, je ne suis pas dans le secret des rois.

Nous allons commencer par la désignation d'un secrétaire de séance, en l'occurrence Alexandre Courban.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Alexandre Courban est désigné secrétaire de séance.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projets de délibérations soumis pour avis

2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

M. LE MAIRE : Nous commençons notre Conseil par la DDCT 124. Une délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics. Il s'agit d'une délibération nouvelle puisque, jusqu'à maintenant, cela ne portait que sur la mairie à ma connaissance. Il s'agit ici de la possibilité de mettre à disposition de manière gratuite ou pas les bâtiments publics municipaux dans leur diversité.

Éric OFFREDO : Cette délibération est totalement nouvelle, parce que cela ne concerne que des associations, alors que la mairie, cela peut être aussi des structures privées qui peuvent louer.

Nous sommes vraiment dans un contexte particulier qui vise à promouvoir le développement de l'utilisation des locaux municipaux en multi-usage par les associations d'intérêt général.

Je vous rappelle quelques chiffres, 70 000 à 80 000 associations actives sur le territoire parisien, 700 000 bénévoles et cela génère autour de 116 000 emplois. Les acteurs associatifs sont vraiment un partenaire,

un acteur essentiel, parce qu'il n'y en a pas qu'un, mais plusieurs. Ils sont essentiels à la vie de notre capitale.

Ces associations ont également besoin de lieux, d'espaces adaptés à leurs activités, accessibles au tarif juste et transparent et nous tous, dans nos activités d'élus, nous côtoyons ces associations très régulièrement. Nous savons que ce point revient le plus souvent. « Je n'ai pas de locaux », ou « c'est trop cher », « je voudrais bien faire telle activité, mais je ne sais pas où. »

Il y a un vrai besoin, et en même temps, la Ville de Paris a des locaux municipaux qui abritent les services publics parisiens, ce qui est leur vocation première, mais ce patrimoine pourrait également être utilisé pour le monde associatif. Il est demandé, ce qui est le sens de cette délibération, d'identifier ces lieux, ces salles, ces équipements disponibles, en dehors de leurs usages réguliers, avec, à la fois la définition de la capacité d'accueil, la surface, le type d'activité qui pourrait être acceptée, les conditions d'utilisation qui sont liées à la sûreté, à la sécurité et le matériel technique disponible. Ce catalogue, puisque l'idée est d'arriver à faire un catalogue, sera disponible pour l'ensemble des associations, l'ensemble des associations inscrites à ce que l'on appelait avant la maison des associations et que l'on appelle maintenant la maison de la vie associative et la citoyenneté, la MVAC, dans le 13^e arrondissement, celle que tout le monde connaît qui est rue Caillaux.

Ces associations bénéficieront de tarifs adaptés, de tarifs transparents, nous ne ferons pas cela en fonction d'untel ou d'untel. Ce seront des transparents qui tiendront compte des horaires de la durée d'utilisation, de la surface des espaces occupés, des prestations techniques et de gardiennage éventuelles, la tarification des activités qu'elles appliquent elles-mêmes. Vous le savez, un certain nombre d'associations font des activités totalement gratuites et d'autres font des activités rémunérées, ce qui est à prendre en compte lorsque nous calculerons la tarification.

Les recettes générées seront mises au compte dans l'élaboration du budget des mairies d'arrondissement et du CASVP, parce qu'il y a à la fois les équipements de mairies, mais également ceux qui relèvent du centre d'action sociale qui sont concernés.

Il s'agit avec cette délibération d'approuver le règlement relatif à l'utilisation temporaire multi-usage et d'adopter le tarif applicable aux associations d'intérêt général.

J'ai tout dit dans cette délibération, et je n'ai rien dit. Nous sommes bien dans un cadre de départ, cela reste à construire et ce n'est pas pour le 1^{er} janvier 2024, mais plutôt pour l'objectif de la rentrée de septembre 2024, et de commencer sans doute pas par tous les équipements, mais par un certain nombre pour lesquels il sera sans doute plus facile d'identifier les usages et les ouvertures possibles.

Je souhaite que nous soyons également vigilants sur le fait que cela ne provoque pas de surcharge de travail pour les employés de la Ville, parce que cette question s'était posée pour ceux qui s'en souviennent lorsque nous avons ouvert les collèges aux associations de quartier, avec un résultat plutôt mitigé. Nous avons six mois pour travailler au niveau des arrondissements et c'est le bon cadre. Quelque chose qui serait trop centralisé au niveau parisien serait sans doute éloigné de la réalité du terrain. C'est ce qui nous est demandé d'approuver avec cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric Offredo. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Éric Offredo a parfaitement présenté les choses. Nous avons quelques mois pour y travailler. Ce qui est le plus difficile dans une ville comme Paris, c'est de trouver des espaces, surtout des espaces pas chers, pour dire les choses très prosaïquement. Il n'empêche que les mises à disposition ne sont pas si simples que cela. Il faut de la surveillance, un cadre, vérifier que les choses se passent bien. Cela permet de donner des possibilités de le faire, et un cadre général. Nous verrons sans doute à l'usage en avançant pas à pas. Mais beaucoup d'associations nous demandent des mises à disposition de locaux, gratuites généralement, ce qui n'est pas envisageable faute de locaux disponibles. Et nous verrons à quelles conditions cela peut

l'être ou pas. Nous essayons d'avancer, même si nous le faisons déjà, car il y a déjà pas mal d'activités qui se font, notamment dans les écoles.

Je vais faire voter cette délibération. DDCT 124, qui vote pour ? Merci. Qui votent contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 163 Réalisation 3 rue Docteur Victor Hutinel et 67/69/71 rue Jeanne d'Arc (13^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par la RIVP - Subvention (684 558 euros)
--

M. LE MAIRE : Nous continuons toujours avec Éric Offredo. Cette fois-ci, cela concerne une opération de rénovation, la DLH 163.

M. Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un programme de rénovation de 72 logements par la RIVP, situés au 3, rue Docteur Hutinel et au croisement de la rue Docteur Hutinel et rue Jeanne d'Arc, 67, 69, 71, rue Jeanne d'Arc. L'idée, comme dans tous les programmes de rénovation, est d'améliorer à la fois le confort d'hiver et le confort d'été.

Quelques détails sur ce programme. C'est un programme de 1962, typique des programmes où les façades ne sont pas isolées, où nous avons un confort qui est pour le moins spartiate. Cela a maintenant 60 ans, donc il est nécessaire de pouvoir intervenir.

72 logements sociaux PLS pour une surface totale de 4 380 m². C'est une utilisation de béton en façade avec un parement en pierres. Il est prévu, pour ce programme de rénovation, d'aller jusqu'à un gain d'émission de gaz à effet de serre de 81 %, ce qui est assez important. Nous avons une ambition assez forte sur ce programme. Et les différents items de rénovation, l'isolation thermique par l'extérieur des façades, le remplacement des menuiseries extérieures, l'installation d'occultations, l'isolation des celliers, le remplacement des portes palières, l'installation de robinets thermostatiques, le remplacement des ballons électriques d'eau chaude sanitaires. Nous avons des modifications lourdes à la fois sur le bâti externe et à la fois sur les logements internes.

Le coût de l'opération est estimé à 4 410 427 €, soit un peu plus de 61 000 € par logement. Et il est proposé que la Ville verse une subvention de 684 558 € et c'est ce qu'il nous a demandé d'approuver avec cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention. J'en profite pour vous indiquer que lorsque l'on regarde la portion de la rue Jeanne d'Arc entre Vincent-Auriol et la place, nous voyons le travail considérable qui a été mené ces dernières années sur les rénovations d'immeubles, puisque je crois que tous les immeubles sociaux sur cette portion-là auront été entièrement rénovés. La physionomie de cette portion de rue a beaucoup changé. Je ne parle pas de l'église, qui l'a été aussi. Mais sur la partie d'immeubles en logement social, cela a été un travail évidemment extrêmement important. Il se poursuit et j'en suis très heureux.

Je vais soumettre à vos suffrages cette délibération, DLH163 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Je me déporte sur cette délibération, comme on dit. Et Antoine Guillou aussi, puisque nous sommes administrateurs de la RIVP, cela va être vrai pour la suivante aussi. DLH 178, toujours Eric Offredo.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 2 (MM. COUMET ET GUILLOU)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 178 Réalisation, 26 rue du Tage (13^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux PLS par HSF - Subvention (20 042 euros)

M. Éric OFFREDO : La réalisation au 26 rue du Tage d'un programme d'acquisition et d'amélioration de six logements sociaux PLS par HSF. Il s'agit d'un bien immobilier plus ancien, de 1900, composé d'un petit bâtiment élevé en R+3, avec un niveau de sous-sol partiel. Aujourd'hui, ce sont neuf studettes. C'est vraiment tout petit. Ce sont des kitchenettes. C'est tout petit, tout petit. Cela est réparti dans les étages.

Il est proposé de restructurer complètement l'ensemble pour en faire six logements avec deux T1 de 18m² minimum par palier. Nous aurons des logements un peu plus grands, mais pas tellement. Nous restons sur des tailles petites, 18m², cela reste petit. Nous avons à la fois ce programme d'acquisition et d'amélioration du bâti, la restructuration complète, mais également le ravalement des façades avec une pose d'isolation thermique par extérieur, la réfection complète de la couverture en zinc, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des équipements de chauffage et des ballons d'eau chaude, le remplacement des portes palières, enfin la mise en place d'occultations et de brasseurs d'air dans les logements pour protéger les locataires de la chaleur urbaine et améliorer ainsi le confort d'été.

Les six logements PLS d'une surface utile totale de 114m² se composent en six T1 d'une surface moyenne d'environ 19m². Le loyer mensuel, qu'il est proposé d'appliquer, est une base réglementaire de 14,18€ du m² utile en valeur en janvier 2023.

Le coût total du programme est estimé à 1 301 474 €, dont 940 295 pour la partie logements sociaux.

Il y a un local d'activité qui fait la différence, en sachant qu'une grande part est liée aux travaux. La charge foncière représente 60 %, et le reste, ce sont les travaux et les honoraires divers.

Il est proposé, avec cette délibération, d'approuver la participation de la Ville au financement du programme, en accordant à la fois une subvention d'un montant de 20 042 €, et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par HSF à hauteur de 860 253 €.

Merci beaucoup. Il y avait une demande d'attention. Pardon, M. Olivier, je ne vous avais pas vu. Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Des questions ? Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Si j'ai bien compris, cet immeuble appartient à l'Habitat social français et il y a neuf studettes, mais est-ce habité ? Y a-t-il neuf ménages ? C'est une première question.

Ensuite, je m'interroge. Le PLS, c'est du logement social pour classe moyenne. Des logements de 18 m², comment le justifier ? Cela me paraît très petit.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Ce qui détermine le PLS, ce n'est pas la taille du logement. Nous avons des studios en PLS. Je pense que cela est petit. Nous verrons. Par exemple, nous avons voté une délibération pour les personnels de l'AP-HP, pourquoi ne pas en mettre à disposition de l'AP-HP pour loger les infirmières ? Cela est petit. Nous n'allons pas y mettre des familles. Cela peut être des jeunes actifs. Mais c'est du PLS. Et encore, il est correct au niveau du prix du mètre carré pour du PLS.

M. LE MAIRE : Oui. Et pour rajouter un mot, quand il y a des quartiers à forte densité de logements sociaux classiques, généralement, nous visons le PLS pour équilibrer sociologiquement. La mixité par le haut existe aussi, si je peux m'exprimer ainsi.

Éric Offredo, un mot à ajouter ? Je le fais voter ?

DLH 178, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV aussi, parce que c'est une filiale de la RIVP.

POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : 1 (M. GUILLOU)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 214 Réalisation (Paris 9^e et 13^e) de programmes de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 12 logements sociaux (6 PLAI - 6 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (291 750 €)

M. LE MAIRE : DLH 214, cette fois-ci, nous passons à ELOGIE-SIEMP, toujours Éric Offredo et c'est toujours un problème de réhabilitation.

Éric OFFREDO : Oui, cela concerne un problème de réhabilitation de logements ex-loi 1948, il en reste encore, qui permet la création de douze logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. 11 plus exactement concernant le 13^e arrondissement, un concerne le 9^e qui a été rajouté là. Ce sont des adresses un peu disséminées dans l'ensemble de l'arrondissement, mais plutôt dans le sud de l'arrondissement, rue Thomire, boulevard Kellermann, puis rue Gouthière. L'idée est de pouvoir faire une rénovation complète de ces anciens logements, une réfection complète des revêtements de sol et des parois verticales, la création de pièces d'eau et de cabinets d'aisances intérieurs, parce que ce n'était pas toujours le cas dans ces appartements, et la modernisation intérieure et extérieure.

Nous sommes vraiment sur une mise aux normes quasiment, nous parlons parfois d'embellissement, mais nous sommes sur une remise aux normes. Des modifications également et la réfection complète des réseaux de fluides, électricité, chauffage, évacuation d'eaux usées, alimentation d'eau.

Ce programme comportera six logements PLAI, six logements PLUS, six logements PLAI pour 214m², six logements PLUS pour 271m², et le coût total de l'opération est estimé à 1 127 902 €, soit environ 2 319 € du m² de surface utile. Et il est proposé d'accorder une subvention pour cette opération de 291 750 €, et d'accorder la garantie de la Ville, comme elle le fait pour la plupart du temps, sur les emprunts qui seront souscrits par ELOGIE-SIEMP pour cette opération.

M. LE MAIRE : Nous sommes là sur les queues de comètes, comme on dit. Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vous rassure, je ne parlerai pas sur toutes les délibérations. Mais nous venons de voter à l'unanimité, une délibération à peu près similaire, puisqu'il s'agit de réhabiliter des logements, mais pourquoi ce que nous avons réussi à faire tout à l'heure sur du PLS, nous ne le faisons là que sur du très social ? Je ne pense pas que le 13^e arrondissement en manque. Dommage de ne pas faire du PLS.

Eric OFFREDO : Dans le premier cas, l'immeuble est quasi vide, donc nous pouvons nous permettre de restructurer et de passer de neuf à six. Là, il y a des gens dans les appartements, ce qui est plus compliqué. L'idée, c'est que les personnes qui occupent aujourd'hui ces logements les occupent demain. Merci.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter cette délibération.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Excuse-moi, Jérôme, je vais me déporter sur cette délibération.

M. LE MAIRE : DLH 214 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 29 (DONT 4 POUVOIRS)
CONTRE : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)
ABSTENTION :
NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DLH 226 Réalisation, 4 rue Jenner (13^e) d'un programme de construction de 23 logements sociaux (8 PLUS - 15 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (2 683 247 euros)

M. LE MAIRE : DLH 226, toujours Éric Offredo. Cette fois, cela touche une opération plus importante qu'il n'y paraît dans son intitulé.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une opération de construction d'une construction de 23 logements sociaux, 8+ et 15 PLS par Immobilière 3F. Ce programme se situera 4, rue Jenner et l'immeuble se développera en R+6 en limite de propriété de la rue Jenner.

Le programme de travaux prévoit notamment la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur de l'enveloppe et la mise en œuvre sur les façades de matériaux biosourcés.

Le programme comportera huit logements plus pour une surface totale utile de 447m², se décomposant en quatre T2 d'environ 45m², trois T3 d'une surface moyenne de 59m², un T4 d'une surface de 88m². Le loyer mensuel pour ces logements sera sur une base réglementaire de 7,27 € du m² utile en janvier 2023.

Pour les 15 logements PLS, il se décompose ainsi : six T1 d'une surface moyenne de 23m², six T2 d'une surface moyenne de 42m² et trois T3 d'une surface moyenne de 62m². Le loyer mensuel sera basé sur une base réglementaire de 14,18 € du m² utile en janvier 2023.

Le coût global de cette opération est évalué à 8 344 017 € pour la partie logement, soit 8 151 € de m² de surface utile.

Il est proposé, avec la délibération, d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder une subvention d'un montant de 2 683 247 €, et d'accorder également la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par Immobilière 3F.

Jean-Baptiste OLIVIER : Il s'agit d'un des très rares cas où il y a des constructions de logements. On dit toujours que la mairie construit, construit, elle conventionne, elle préempte. Là, il s'agit vraiment d'une construction de logements nouveaux. J'ai regardé un peu plus et je suis assez impressionné de l'espace sur lequel vous allez construire cela. Cela va vraiment être au chausse-pieds.

Actuellement, nous n'allons pas dire qu'il s'agit d'un espace vert, ce que vous prétendez défendre partout, c'est-à-dire de la nature, puisque vous serinez cela depuis des années, et nous allons encore débattre tout à l'heure dans un énième plan climat. Vous avez une occasion de préserver de la nature et vous allez bourrer 23 logements à cet endroit. Il y a quand même une contradiction très forte, mais que je souligne depuis maintenant trois ans que je suis au Conseil de Paris. Je ne parle pas des années précédentes. Nous allons évidemment voter contre ce projet.

Le 13^e ne manque pas du tout de logements sociaux, je me répète depuis 15 ans. Là, vous avez fait l'effort pourtant d'essayer, ce qui est très habile, de mettre une partie de PLS avec du PLUS, mais il n'en est pas moins que nous considérons qu'il ne faut plus construire à tout prix et préserver les espaces qui peuvent l'être.

M. LE MAIRE : Il serait intéressant de voir si vos collègues des autres arrondissements pensent comme vous, c'est-à-dire qu'il ne faut plus construire à tout prix. Je dis cela, parce qu'une ville respire sur elle-même et il serait absurde d'interdire par a priori tout acte de construction.

Je vais essayer de remettre un peu de tempérance, mais aussi de vérité. Ce n'est pas uniquement cet immeuble qui est concerné, c'est toute la parcelle. En tant que maire, pour aller dans votre sens, en

l'occurrence, nous avons eu quatre ans de discussions avec le propriétaire de cette parcelle, dont le principal objectif était de construire au centre de la parcelle. Leur projet était d'y implanter un énorme immeuble de bureaux au centre de la parcelle. Nous avons gardé les plans, parce qu'ils sont intéressants à montrer.

Je m'étais opposé, même si c'était conforme au PLU de l'époque, à cette construction qui me semblait problématique, pour les raisons que vous venez de dire. Plus précisément pour les personnes qui habitent l'îlot, parce que cela changeait totalement sa physionomie et les perspectives qui pouvaient leur être données via leurs fenêtres.

Nous avons eu quatre ans de discussion assez dures. Ils nous ont menacés de nous mettre devant le tribunal parce que comme c'était conforme au PLU, c'était possible aussi d'agir dans cette direction.

Finalement, la discussion s'est nouée assez rapidement. Nous avons pu aboutir à un projet global qui me semble tout à fait acceptable.

Pour l'immeuble dont nous parlons actuellement, il s'agit de l'entrée du garage de GRDF avec une cuve de GNV qui permet d'alimenter un certain nombre de véhicules. Nous sommes loin de l'espace vert dont vous parlez, puisque qu'il s'agit d'une rampe de parking. Chacun peut y passer pour le constater, c'est juste à côté du lieu où on se retrouve pour distribuer des tracts pour un certain nombre d'entre nous. Il s'agit de la reconstruction d'un immeuble par 3F contre le fait qu'ils abandonnent un autre immeuble, où il y a actuellement des habitants. Pour aboutir à cela, nous avons commencé par discuter avec les habitants concernés,

A plusieurs reprises, nous les avons rencontrés, 3F les a rencontrés, et ces personnes habitent un immeuble qui a ses qualités, mais qui est un ancien immeuble d'activité qui a été transformé en logements, avec des fenêtres qui ne correspondent pas aux planchers actuels, avec une hauteur de sous-plafond appréciable, mais inchauffable, avec aussi un certain nombre de difficultés quant à l'habitation, et c'est pour cela que la discussion a pu se nouer positivement avec les locataires actuels.

Cette opération permettra de restructurer complètement l'îlot, de faire en sorte que l'immeuble de bureaux qui est situé juste à côté, cette fois-ci sur le boulevard Vincent Auriol, soit complètement rénové, et non pas agrandi dans les proportions qui étaient voulues au départ et il y aura un simple ajout de balcons.

Cela permettra d'avoir une opération où l'on préserve le cœur d'îlot, conforme aux nouvelles orientations qui ont été adoptées par le nouveau PLU, même s'il n'est pas encore en action,

Nous nous efforçons que les projets qui sont présentés le soient, en tout cas, dans leur philosophie générale.

Voilà l'opération que nous allons présenter aux habitants prochainement. Là, c'est l'acte de la Ville de Paris de subventionner la construction de cet immeuble neuf, qui remplacera pour partie l'autre immeuble dont j'ai parlé. Nous avons abouti, je pense, à quelque chose qui sera apprécié, parce que les locataires de 3F juste à côté étaient au courant des menaces sur cet îlot, je ne sais pas si les locataires de l'autre côté, sur l'autre bailleur social, étaient également au courant, ceux de Batigère, mais ceux de 3F étaient au courant, et ils sont contents que nous ayons pu les défendre, et que l'on aboutisse à ce projet beaucoup plus mesuré.

Cela permettra une rénovation d'ensemble de cet immeuble, et de l'immeuble de bureaux dont je vous parle, qui en a bien besoin, qui va continuer à abriter pour partie GRDF, puisque GRDF reste sur place, et reprend un certain nombre d'espaces entièrement reconstruits, rénovés, pour leur usage, ce qui servira aux Parisiens, pas uniquement à ceux du 13^e, mais plus largement aux Parisiens.

Cher collègue, vous avez demandé la parole, je vous la donne bien volontiers.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour dire que je m'abstiendrai sur cette délibération, dans la mesure où d'un point de vue financier, le montant de la subvention me paraît énorme, nous dépassons le million. Cet élément m'interroge, compte tenu des finances de notre ville.

M. LE MAIRE : Si l'on suit votre raisonnement il se ferait moins de subventions pour les constructions de logements sociaux, cela est sûr.

Je vous remercie. Je vais faire voter.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je vais me déporter également.

M. LE MAIRE : Oui, puisque tu es également au conseil d'administration de 3F, depuis peu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Et malgré le geste fait par Marie-Josée Raymond-Rossi. Nous avons bien noté aussi votre abstention, cher collègue.

POUR : 28 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

ABSTENTION :

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DLH 299 Réalisation, 103, 105 et 107 rue du Chevaleret (13^e) d'un programme de rénovation de 95 logements sociaux et de mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur par Immobilière 3F - Subvention (1 112 538 euros)

M. LE MAIRE : DLH 299, toujours Éric Offredo. Cette fois, c'est une opération directement portée par 3F, une rénovation, qui est la DLH 299.

Éric OFFREDO : Oui, une rénovation, comme nous en faisons, nous en présentons de nombreuses. 95 logements sociaux, aux adresses 103, 105 et 107 rue du Chevaleret, et la mise en œuvre d'un îlot de fraîcheur, tout cela par Immobilière 3F. C'est un ensemble immobilier qui date, puisqu'il a été construit au début du siècle dernier, entre 1907 et 1909. Trois bâtiments, édifiés en R+6, avec 95 logements sociaux, d'une surface utile de 4703 m².

Les constats préliminaires d'études menées sur le bâti, auprès des habitants, font état d'un inconfort thermique, d'une sensation de froid au niveau des châssis et des portes palières. Il est absolument nécessaire de pouvoir intervenir, ou delà même des gains en termes énergétiques, il y a aussi une qualité de vie à améliorer.

Le programme tel qu'il se présente permettra un gain d'émissions des gaz à effet de serre entre 48 et 53 % suivant les bâtiments, puisque les bâtiments sont peut-être dans des conditions un peu différentes des uns et des autres. Il y a une petite variation. Le programme de rénovation comporte plusieurs éléments. La mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur, côté cour. Le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des portes palières. L'installation de radiateurs raccordés au réseau de chaudière au gaz dans les logements de petite typologie. Et le remplacement des chaudières au gaz par des chaudières à ventouse, plus performantes pour les plus grands logements.

Il est à noter que le bailleur réalisera plusieurs actions d'économie circulaire. Cela est à noter. Nous commençons à le voir sur un certain nombre de délibérations et nous essayons d'être vigilants sur le réemploi, notamment des matériaux, dont la vente de matériaux issus du bâtiment rénové.

Par ailleurs, les travaux amélioreront, au-delà des appartements, les parties communes avec la rénovation complète des halls et des cages d'escalier. La rénovation d'un espace d'accueil de nouvelle génération. La rénovation des locaux à ordures ménagères. L'installation de racks à vélo. Et le ravalement des façades côté rue. D'autres travaux sont également à prévoir : la confortation des planchers, la mise en place de garde-corps, la réfection des gaines techniques, et la mise en sécurité électrique des logements. Un programme important.

Et je vous parlais dans la présentation de la délibération d'actions d'îlots de fraîcheur. On ne les appelle pas de cette manière forcément sur d'autres opérations, puisque c'est la création d'occultations par la mise

en place de stores verticaux. La position la plus originale, cela doit nous amener à une réflexion, la position d'une peinture réfléchissante sur la toiture est une des solutions qu'il faut creuser techniquement. Aujourd'hui, ce n'est pas trop réalisé encore. Mais ce sont des choses qui peuvent être intéressantes.

Le coût de l'opération est estimé à 7 203 858 €, soit environ 75 830 € par logement. Ce montant est assez conséquent. Il est proposé que la Ville apporte une subvention de 1 112 538 € à cette opération et apporte la garantie de la Ville aux emprunts nécessaires à cette opération.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVER : Nous sommes évidemment favorables aux projets de rénovation. Nous le disons à longueur de conseils. Généralement, les gains d'économies d'énergie sont aux alentours de 50-55 %. Tout à l'heure, je crois que nous étions montés à 72 %. Là, il n'y a que 29 %. Je m'interroge. Pourquoi est-ce si faible ? Au regard surtout du prix qui lui est très élevé.

Éric OFFREDO : Je me suis mal fait comprendre. J'ai dit entre 48 et 53 % suivant les bâtiments.

Jean-Baptiste OLIVER : J'ai mal lu. Mais cela n'empêche que le coût est très cher au logement. Nous sommes à 75 000 € par logement.

Éric OFFREDO : Il s'agit de la diminution moyenne de la consommation. Ce n'est pas la même chose. On ne peut pas confondre les émissions de gaz à effet de serre et le gain énergétique. Ce sont deux choses différentes. Pour le gain énergétique, nous sommes sur 29 %. Je ne parlais pas du gain énergétique tout à l'heure. Donc voilà, c'est comparer les carottes et les poireaux.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : C'est un très bel immeuble, rue du Chevaleret, l'immeuble qui était au-dessus du Débonnaire. C'est un très bel immeuble. Ce sera va être une petite merveille. Pour avoir participé aux jurys d'architectes, je peux dire que cela va être très bien. Il y a des locataires dans cet immeuble. Cela va se faire par hall. 3F a vidé une partie de l'immeuble pour pouvoir y mettre les locataires, rénover les halls et faire une opération tiroir. C'est mon coup de cœur.

C'est vraiment mon coup de cœur, cet immeuble. Je vais y être très attentive.

M. LE MAIRE : Maintenant, si cela se passe mal, vous saurez à qui vous adresser.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Mais je vais me déporter aussi.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais faire voter la DLH 299, qui vote pour ? Et elle a levé le bras. Troisième fois... Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Donc Marie-Josée Raymond-Rossi en NPPV. Vous vous êtes abstenue. Trois abstentions. Excusez-moi, j'avais mal compris.

POUR : 29 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 302 Réalisation, 36 rue Bobillot (13^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux PLS par Immobilière 3F - Subvention (787 780 €)

M. LE MAIRE : DLH 302, toujours Éric Offredo, avec une petite opération rue Bobillot.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'un programme d'acquisition, amélioration de 12 logements sociaux PLS. Un peu comme l'opération dont on parlait, rue du Tage, tout à l'heure. C'est un bâtiment qui a été construit à la fin du XIX^e siècle, érigé en R+6 sur un niveau de sous-sol. Il comporte aujourd'hui 13 logements, dont

10 qui sont occupés, et deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée qui sont également loués. C'est un immeuble en bon état d'entretien, tant dans les parties privatives que communes. Un T1 en rez-de-chaussée sera transformé, c'est pour cela que l'on passe de 13 à 12, sera transformé en local vélo et ordures ménagères.

Les opérations d'amélioration sont classiques. Le renforcement du plancher haut des caves, la mise en œuvre d'une isolation thermique intérieure sur rue, le changement des menuiseries extérieures, l'isolation des combles et des planchers hauts des caves, la modernisation des radiateurs électriques et des installations de production d'eau chaude sanitaire, la mise en conformité électrique des parties communes et de la condamnation du gaz, le ravalement de la façade sur cour, la mise en conformité électrique des logements, la création d'un local vélos, j'en parlais tout à l'heure, et de remisage des réceptacles à ordures ménagères.

Le programme, c'est 12 logements PLS, d'une surface totale de 662 m², qui se décompose en un T2 de 32 m², dix T3 d'une surface moyenne d'environ 56 m², un T4 d'une surface d'environ 71 m², et le loyer mensuel qui est proposé d'appliquer est conforme à ce que l'on a appliqué depuis le début du Conseil, il est à 14,18 € du m² de surface utile. Il y a aussi deux locaux d'activité d'une surface utile de 82 m².

Le coût global de cette opération est évalué à 7 644 363 €, soit environ 10 064 € du m² de surface utile, et il est proposé sur cette opération d'approuver la participation de la Ville au financement du programme avec une subvention d'un montant de 787 780 €, et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts qui seront souscrits. Et en échange, les droits de réservation de la Ville seront à hauteur de six logements PLS sur les 12 qui sont dans le programme.

M. LE MAIRE : Merci, Éric Offredo, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DLH 302, je vais la faire voter tout de suite, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci, adopté. Trois votes contre et une abstention.

POUR : 28 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2023 DLH 330 Réalisation 2-12, rue Charbonnel (13^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 181 logements dont 134 logements sociaux PLS et 47 logements intermédiaires par la RIVP

M. LE MAIRE : DLH 330, toujours Eric Offredo, cela concerne un ensemble immobilier important, que je connais bien, par ailleurs.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'un programme d'acquisition-conventionnement de 181 logements, dont 134 logements sociaux PLS et 47 logements intermédiaires par la RIVP. C'est sur l'ensemble immobilier construit en 1966, situé dans le quartier Maison-Blanche, qui ont été acquis par la RIVP, à la suite de la délégation du droit de préemption par la Ville de Paris.

Les deux bâtiments sont élevés en R+10 et R+13, sur trois niveaux de sous-sol, à usage de caves et de parkings. L'ensemble a fait l'objet de lourds travaux récemment, et est en bon état général. L'opération vise à créer 134 logements sociaux et 47 logements intermédiaires. 134 logements sociaux PLS, d'une surface utile totale de 9732,50m², se décomposant en 37 T1 d'une surface moyenne d'environ 17m², 49 T3 d'une surface moyenne de 86m², et 48 T4 d'une surface moyenne de 102m², avec un loyer mensuel utile pour ces logements d'une base de 14,18 € du mètre de carré de surface utile. Il y a aussi 47 logements intermédiaires d'une surface utile de 3 357m², avec deux typologies, 36 T2 d'une surface moyenne de

53m², et 11 T5 d'une surface moyenne d'environ 115m². Le loyer mensuel sera fixé à 18,31 € du mètre carré.

Deux locaux d'activité, je ne les avais pas mentionnés, une école de tourisme et un commerce, une surface utile d'environ 660m², et dont le loyer sera fixé sur la base mensuelle de 19,92 € du mètre carré de surface utile. Cette opération a un coût très important, mais il y a également énormément de logements. Nous sommes à un coût de 96,903,400 €, à peu près 5 239€ du mètre carré de surface utile.

Il est proposé, sur cette opération, un peu comme pour les autres, d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par la RIVP, et également d'accorder une subvention d'un montant maximum de 9 732 500 €, et en contrepartie, la Ville sera réservataire de 67 logements PLS.

M. LE MAIRE : Merci, grosse opération, donc. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Alexandre Courban.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Le groupe Communiste et Citoyens se félicite de cette délibération. Elle va permettre d'éviter une vente à la découpe par la foncière Gecina qui, je le rappelle, est une société d'investissement immobilier cotée, une SIIC qui affirme être le premier parc privé résidentiel parisien. Cela va également permettre de mettre fin à la précarité d'un certain nombre de locations au statut de meublé au prix prohibitif et sans droit pour les locataires pratiqués par la Gecina.

Cette opération va permettre également de pérenniser avec le rachat par la RIVP en délégation de la Ville, au prix moyen, comme l'a rappelé Éric Offredo, de 5239 € le mètre carré utile, un prix bien inférieur à ceux du marché, pour 181 logements locatifs pour des classes moyennes.

Notre groupe souhaite que la RIVP précise rapidement à l'Amicale des locataires et aux locataires les modalités pratiques de l'opération, notamment les conditions d'options individuelles possibles entre les nouveaux baux conventionnés et le maintien des baux actuels, comme le prévoit la loi de novembre 2018. Il s'agit notamment pour nous de prévenir d'éventuels surloyers pour certains locataires.

M. LE MAIRE : Quelques mots de réponse. C'est une résidence que je connais bien, parce que j'y ai habité un peu plus de 20 ans. Elle est de grande qualité, très chère, puisque cela était loué au prix du marché. Cela dépend, néanmoins car pour les personnes qui sont là depuis longtemps, les loyers étaient un peu plus attractifs. Les différents propriétaires, je ne sais pas si cela s'appelait Gecina à l'époque, je ne crois pas, faisaient des augmentations régulières. Je me souviens à l'époque déjà de grands combats des locataires pour éviter de se faire manger par les augmentations. Il y avait peu de protection légale à l'époque sur les augmentations opérées par les bailleurs privés. Là, bien entendu, il y aura deux options pour les locataires. C'est-à-dire soit garder leur ancien bail et ne pas subir les surloyers, soit de pouvoir intégrer un nouveau bail et de pouvoir bénéficier d'un loyer moins cher, s'ils sont éligibles aux logements PLS, mais il y avait quand même y avoir beaucoup de personnes éligibles.

Une partie de ces logements seront de l'intermédiaire supérieur, parce que le PLI, c'est quand même de l'intermédiaire supérieur, destiné aux classes moyennes supérieures car ce n'est pas tout à fait au prix du marché, mais nous nous en rapprochons. Le PLS est du vrai intermédiaire pour les classes moyennes.

Ma première demande sera d'aller devant les locataires. Nous le ferons avec la RIVP.

Je ne sais pas si la Gecina sera présente ou pas, mais peut-être aussi, pour que ce passage de témoins se fasse dans de bonnes conditions. Dans la convention qui lie la RIVP à la Gecina, la gestion actuelle va se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année pour prévoir une bonne continuité du service. J'ai eu l'occasion de rencontrer le dirigeant de la Gecina pour veiller à ce que les conditions se fassent correctement.

Ce groupe est rattrapé non pas par son envie de se désengager du logement, car il est nécessaire d'avoir des sociétés qui s'occupent du logement locatif privé plutôt que des seuls particuliers, mais qui sont rattrapées par leur endettement et l'augmentation du prix de l'endettement aujourd'hui.

Ils se désendettent en vendant une partie de leur patrimoine, pour dire les choses très clairement.

Je ne serai pas plus long, je ne vais pas voter directement cette opération, pour les mêmes raisons que tout à l'heure, car il s'agit de la RIVP. Je vais quand même faire voter cette délibération.

Monsieur Olivier, vous avez demandé la parole. Je vous en prie.

Jean-Baptiste OLIVIER : Parce qu'on ne parle pas après le maire, normalement.

M. LE MAIRE : Je suis beaucoup plus souple que beaucoup de mes collègues, vous ne vous inquiétez pas.

Jean-Baptiste OLIVIER : Cette délibération nous met devant une situation partagée. Il y a là du PLS et du logement intermédiaire, mais aussi une acquisition par préemption, même si c'était délégué, cela revient à une préemption et un retrait de ces 140 logements de l'offre privée. J'entends bien toutes les remarques qui ont pu être formulées, et qui peuvent être vraies, je ne connais pas cette entreprise, donc je ne vais pas juger, sur le fait que l'on fait payer trop cher des loyers, mais vous avez instauré un encadrement des loyers.

Nous ne pouvons pas non plus avoir comme objectif de mettre tout le monde dans des logements sociaux, même s'ils sont intermédiaires. Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Il s'agit de logements de statut purement privé, donc ils appliquent des loyers purement privés, et c'est une entreprise qui est là pour faire des profits, et donc dès qu'ils peuvent faire des augmentations, ils en font. Cela est aussi simple, dans la limite de l'encadrement, dans la limite de la légalité, bien entendu.

Je vais faire voter cette délibération, DLH 330 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie. Elle est donc adoptée.

POUR : 27 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER, SHOUKRY ET PENG)

NPPV : 2 (MM. COUMET ET GUILLOU)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DLH 423 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation lot B1B4 ZAC PRG (13^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante et transfert de subvention au bénéfice de Paris Habitat.

M. LE MAIRE : DLH 423, Éric Offredo.

Éric OFFREDO : Merci. Nous changeons un peu. Il s'agit de l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation d'un lot B1B4. Vous voyez d'où je parle, B1B4, nous sommes sur PRG. C'est un programme de création d'une résidence étudiante et de transfert de subvention au bénéfice de Paris Habitat. En 2016, la Ville de Paris a approuvé la réalisation par l'habitation confortable d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 210 logements. Au terme de la délibération de décembre 2018, elle a approuvé la réalisation de 15 logements supplémentaires à l'échelle du lot B1B4 de la ZAC Paris-Gauche.

Paris Habitat a inscrit ce projet dans un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'immeubles à Vivre Bois, dits démonstrateurs, voilà la particularité, c'est-à-dire des immeubles de moyenne grande hauteur, d'au moins 10 niveaux, dont les qualités des structures et des aménagements réalisés en bois constitueront des références européennes. Nous parlons beaucoup des constructions en bois, c'est à la mode, mais après le dépôt du permis de construire en 2019, la préfecture de police, la brigade des sapeurs-pompiers, et la SEMAPA et Paris Habitat ont dû mener un long travail d'itération, afin de concilier un usage

important du bois dans la structure d'immeubles, ce que l'on appelle de nos vœux, et le respect des règles de sécurité incendie qui ont été durcies à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame. Nous sommes dans un système un peu ambivalent. En 2022, le choix de modifier la structure bois en la complétant avec un système de poteaux-poutres en béton et de planchers en bois dotés d'une protection coupe-feu a été validé par toutes les parties, de 2019 à 2022, tout en renforçant les moyens de défense contre l'incendie, tant en phase de chantier que pendant la phase d'exploitation par le Crous, puisque le Crous exploitera cette résidence étudiante.

L'ensemble de ces prescriptions, ainsi que la réalisation d'un volume destiné à accueillir une station de métro, lorsque la ligne 10 aura été prolongée, a fortement surenchéri le prix de revient de l'opération.

Par ailleurs, le PC modificatif comprend finalement 221 logements étudiants, 11 logements de plus que ce qui était prévu, et un logement de gardien.

Ainsi, le coût global de l'opération ressort désormais à 37,7 millions d'euros, contre 26,9 initialement, sur une augmentation de 40 % du prix de revient global. En général, nous pouvons avoir des petites différences, mais nous avons vraiment une grosse augmentation qui s'explique, je vous ai donné les raisons. Paris Habitat a sollicité la Ville de Paris, afin qu'elle accorde une subvention complémentaire permettant de compenser une partie de ces surcoûts, et au regard de cette augmentation, la Ville propose d'accorder une subvention complémentaire de 3,5 millions d'euros.

Paris Habitat souhaite également porter l'opération dans son ensemble tel une intégralité, et demande donc que les subventions Ville précédemment accordées à l'habitation confortable soient transférées, et c'est le sens de cette délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais apporter quelques compléments.

Je rappelle que cette résidence logement étudiant est classée en logement social, et le logement social représente beaucoup de choses différentes, ce sont aussi les logements PLS pour les classes moyennes dont nous avons beaucoup parlé ce soir, des logements plus sociaux aussi, ce sont aussi des logements étudiants ou pour les jeunes actifs, parfois des EHPAD ou des résidences seniors, qui peuvent être classées en logement social. Voilà tout l'éventail du logement social, et à Paris-Rive-Gauche, il y a une proportion de logements sociaux importante, mais qui en grande partie est portée par les logements étudiants, parce que c'est un quartier étudiant, et nous avons voulu faire en sorte que les étudiants puissent se loger correctement dans ce nouveau quartier. Première remarque.

La deuxième remarque porte sur les constructions bois. Je veux dire devant notre Conseil que j'aimerais bien qu'il y ait un pilote dans l'avion, c'est de cette manière que je me suis exprimé devant une ministre du Logement, il faut dire qu'il y a eu beaucoup de ministres de Logement ces derniers temps, donc c'était l'antépénultième, lors d'une grande réunion au pavillon de l'Arsenal, sur les constructions durables et les constructions bois.

Nous ne pouvons pas être à la fois en lien avec un organisme, en l'occurrence ADIVbois, cité par Éric Offredo, un organisme de l'État, pour soutenir les constructions bois, à juste raison, pour que les constructions soient plus économes en carbone et, de l'autre côté, être confrontés dans la dernière ligne droite avec une préfecture de police qui dépèce complètement les projets. On nous demandait pour une résidence étudiante d'installer des sprinklers dans chaque logement. Le premier étudiant qui allumait une cigarette ou autre chose déclenchait une inondation sur plusieurs étages, parce que c'était l'ouverture des sprinklers.

S'en est suivi plusieurs mois de concertation, de dialogue fatigants, avec la préfecture de police pour éviter que cette option soit mise en œuvre, avec une conséquence pour les nouveaux immeubles en bois. Le bois est permis, mais il ne faut surtout pas qu'il soit visible. Cela est très dommage. Car c'est recouvert par d'autres matériaux, et c'est très dommage pour l'aspect extérieur, parce qu'il y a du bois qui tient dans le

temps, ou des processus qui permettent de faire en sorte de le pérenniser, c'est-à-dire du vieillissement prématuré qui fait que l'aspect ne change plus au fil du temps, ou moins.

Surtout, il est très agréable à l'intérieur des habitations ou des lieux de travail. La DCPA, qui est une des directions de la Ville, bénéficie d'un immeuble bois, et il est très intéressant d'aller le visiter, parce que l'ambiance bois apparent donne une habitabilité, comme on dit, mais en tout cas un aspect vraiment très chaleureux à ces immeubles de bureaux, qui ne donne pas l'aspect du bureau, mais plus d'un très beau chalet.

Cela est très dommage de renoncer à tout cela, et nous sommes confrontés à cette situation. Ailleurs en Europe, ils savent faire du bois apparent, ailleurs en Europe, ils n'ont pas l'impression de sacrifier la sécurité des habitants ou des usagers en faisant du bois apparent. En France, nous pourrions juger bon de le faire, sachant que le bois d'aujourd'hui n'est pas le bois d'hier, puisque ce sont des bois recomposés notamment, qui ont une résistance au feu égale ou supérieure au béton, donc nous sommes vraiment dans l'absurdité.

Excusez-moi d'avoir pris un peu de votre temps là-dessus, mais cela vaut le coup d'avoir cette information collective. Cela étant dit, je vais faire voter cette délibération.

DLH 423, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je suis dans NPPV, aussi, comme vous l'avez compris. Trois abstentions et deux NPPV.

POUR : 28 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, MM. SHOUKRY ET PENG)

NPPV : 2 (MM. COUMET ET OLIVIER)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 128 Caisse des écoles (13ème) - Subvention 2024 (10 037 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

M. LE MAIRE : DASCO 128, je laisse la parole à Emmanuel Coblenca pour la subvention à la Caisse des écoles.

Emmanuel COBLENCE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération assez classique en cette période de fin d'année, période budgétaire. La fixation de la subvention 2024 pour la restauration scolaire et le fonctionnement de la Caisse des écoles du 13^e arrondissement. J'irai très vite sur le contexte, puisque vous le connaissez, et nous avons eu de nombreuses occasions de l'évoquer ici. Ce contexte a été marqué par un certain nombre de crises dans les dernières années, en particulier celle du Covid et celle du contexte géopolitique plus généralement, qui a eu des conséquences importantes sur les circuits d'approvisionnement, pour la restauration scolaire comme pour toutes les autres formes de restauration, sur les prix du gaz, de l'électricité, et tout cela amenant un surcroît d'inflation et des mesures salariales nécessaires pour compenser cette inflation. Les denrées alimentaires, vous le savez, ont connu une augmentation très importante de leur prix, et tout cela pèse très fortement sur les équilibres financiers et budgétaires de nos caisses des écoles.

Dans le même temps, et il est important de le rappeler, la Ville a fait le choix depuis 2015, et encore cette année, de ne pas changer la grille tarifaire appliquée aux usagers de la Caisse des écoles et aux familles, et de ne pas répercuter cette inflation sur les tarifs de cantine, ce qui est à saluer, mais qui complique encore singulièrement l'équation budgétaire pour les caisses des écoles.

Dans le même temps, les missions de nos caisses des écoles et de notre Caisse des écoles du 13^e se poursuivent. Vous les connaissez, je voudrais les lister très rapidement. La sécurité alimentaire, la qualité des repas, la suppression de l'usage des matières plastiques, et des plastiques à usage unique en particulier, qui est l'un des axes forts de notre politique, la lutte contre les gaspillages, ainsi que l'éducation à l'alimentation durable. Voilà un certain nombre de priorités qui doivent se poursuivre l'année prochaine.

J'ajoute, mais vous le savez également, que la Caisse des écoles reprend une partie des collèges publics de l'arrondissement et voit son périmètre d'action ainsi augmenter.

Cette année, la Ville de Paris propose de fixer la subvention pour la Caisse des écoles du 13^e arrondissement à 10,37 millions d'euros. Cette subvention est en hausse par rapport à l'année dernière, qui reconnaît, en tout cas, au moins en partie, ces augmentations que j'évoquais il y a un instant. C'est aussi une reconnaissance du travail réalisé par les équipes de la Caisse des écoles.

Je voudrais profiter de cette délibération pour les saluer et les remercier pour leur engagement tout au long de l'année au bénéfice des écoliers.

La Caisse des écoles du 13^e est très bien gérée. Elle est d'ailleurs régulièrement citée en exemple sur un certain nombre de sujets, sur la part du bio, sur la gestion des goûters et sur d'autres points, en ce qui concerne notamment les facilités de procédure de paiement en ligne pour les familles.

Cependant, il est important d'anticiper ce que seront nos dépenses et les dépenses de la Caisse des écoles et tout laisse à penser que cette subvention, malgré la hausse, risque de ne pas être pleinement suffisante pour faire face à toutes les dépenses. Nous risquons de devoir en passer par une subvention rectificative de complément en cours d'année scolaire, puisque les 10,37 millions d'euros risquent de ne pas être totalement suffisants. Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci, je vous en prie, Monsieur Chang Hua PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais prendre la parole sur cette délibération.

Je la voterai, bien évidemment, mais je souhaite vous dire que dans la vie, les choix, là je cite, les choix, c'est un renoncement. Pour des questions de finances de la municipalité et aussi dans l'état d'endettement que connaît la Ville, parfois, nous sommes obligés de faire des dépenses et la Caisse des écoles, pour moi, est peut-être plus importante que de financer des projets immobiliers, d'où mon abstention sur les délibérations précédentes.

Je vous livre simplement mon sentiment sur la situation de l'endettement de la Ville de Paris qui me paraît extrêmement grave et aussi sur les choix que nous devons chacun peser, puisqu'il s'agit de l'argent de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. D'autres demandes d'intervention ? Permettez-moi de vous dire quelques mots, cher collègue. D'abord, il s'agit là du budget de fonctionnement et non pas du budget d'investissement.

Désolé de rappeler les règles de nos collectivités territoriales, mais ce n'est pas la même chose, parce qu'il y a une partie où l'endettement peut être accepté, comme les subventions d'investissement, dont nous parlions tout à l'heure, et puis d'autres où ce n'est pas possible. En l'occurrence, c'est le cas ici.

Deuxièmement, je crois que la Ville de Paris a montré et a démontré qu'elle ne sacrifierait en rien la nourriture des enfants. Bien au contraire, nous continuons à monter sur des éléments coûteux, par ailleurs, qui sont notamment l'augmentation du bio, et nous sommes très en avance par rapport aux plans nationaux tels qu'ils nous sont demandés, et nous allons continuer à essayer de garder cette avance.

Troisièmement, ce que disait Emmanuel Coblence, malgré l'augmentation très importante de l'année dernière et de cette année, très vraisemblablement, cela ne nous permettra pas de boucler le budget.

Les caisses des écoles cumulent les trois principales augmentations que l'on peut constater dans ce pays, c'est-à-dire, les salaires, ce qui est normal, vu les salaires pratiqués pour les personnels des caisses des écoles, donc ils ont été revalorisés par l'État, au passage l'État, a revalorisé les catégories C alors qu'il y a très peu de catégories C qui dépendent de l'État. Je ferme la parenthèse.

Deuxièmement, les denrées alimentaires, et troisièmement l'énergie, parce que pour faire de la cuisine, il faut utiliser du gaz notamment, et cela a beaucoup augmenté ces derniers mois, comme vous le savez.

Nous cumulons ces trois augmentations, nous pouvons imaginer que l'inflation va se tarir petit à petit, en tout cas va baisser, se tarir est peut-être exagéré. Mais nous pouvons nous projeter en disant que nous rencontrerons des difficultés, malgré les augmentations de subventions très importantes de cette année, pour terminer l'année. Les années précédentes, la Caisse des écoles du 13^e avait un certain nombre d'avances, de matelas budgétaires pas très importants, parce que nous ne sommes pas là pour faire des bénéfiques, mais tout cela a disparu dans les années précédentes, nous n'en avons plus. Vraisemblablement, nous aurons droit à une subvention complémentaire au budget modificatif. Ce n'est pas un drame, mais c'est normal en transparence devant vous de le signaler.

Dans les dernières discussions, j'ai demandé un abondement supplémentaire de 300 000 €, finalement, cela a été de 200 000 versé par la Ville de Paris. Je considère que le compte n'y est pas, parce que si j'avais demandé 300 000, ce n'était pas pour le plaisir de demander des sous, mais parce que cela était nécessaire. Vraisemblablement, nous aurons ces subventions complémentaires.

J'en profite pour vous indiquer que le périmètre de la Caisse des écoles est un peu plus important chez nous, puisque nous finançons les goûters pour les maternelles, comme pour les élémentaires, qui génèrent un déficit, mais plus de justice sociale, moins de fatigue mentale pour les parents. « Qu'est-ce que je dois mettre pour le goûter ? » Moins d'iniquité entre les enfants, ce qui est toujours appréciable. Pour autant, même si nous prenons en compte cette dépense supplémentaire qui est de 250 000 € par an, le prix moyen des repas que nous servons est dans la très honnête moyenne parisienne, plutôt dans la moyenne basse. Cela signifie que la Caisse des écoles du 13^e est très bien gérée et nous ferons en sorte qu'elle continue à l'être. Voilà comme cela est présenté par différents services, y compris par les services de l'État qui nous contrôlent, puisque cela nous a été encore affirmé par les services qui nous contrôlent sur la question sanitaire, en disant qu'ils nous donnaient un satisfecit fort pour notre Caisse des écoles, ce qui nous a fait plaisir, cela va mieux en disant.

Pour vous rassurer, nous n'allons pas renoncer et sacrifier l'alimentation des enfants au profit du logement social, puisque c'est un peu de cette manière que vous l'avez présenté, en tout cas au profit d'autres subventions. Nous continuons à soutenir beaucoup les caisses des écoles.

Je vais faire voter la DASCO 128. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée, merci.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 165 Appel à projet : accompagner les parents d'adolescents

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 165, l'accompagnement des adolescents et c'est Johanne Kouassi qui la rapporte.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit d'un accompagnement des parents qui sont en âge d'avoir des adolescents avec eux, ce qui est un besoin qui a émergé à la suite de l'étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme, qui a mis en lumière différents besoins, et notamment celui d'un accompagnement plus spécifique pour les parents d'adolescents, des familles monoparentales ou pas, cela reste vraiment à tout type de public. Un appel à projets a été mené et 16 projets qui ont été sélectionnés, dont 13 en cofinancement avec la CAF, pour un montant de 80 000 € à l'échelle parisienne.

Pour le 13^e arrondissement, je vais citer rapidement les projets et les structures, il y a l'association Jeux d'enfants, pour son action Vacances en chanson, chantons notre histoire.

Ce sont des séjours organisés pour les adolescents avec leurs parents, ce sont cinq familles qui sont accompagnées avec, à l'issue du séjour, un texte qui est écrit et mis en musique. L'association Slashfit, que vous ne connaissez pas nécessairement sous ce nom, mais qui est proche de la structure qui gère la ludothèque de Nice-Gardon, au temps du jeu. Au sein de la ludothèque, il y a aussi tout un espace dit de gaming, avec de la réalité virtuelle et des jeux vidéo. Cette structure s'adapte au public et donc aussi aux adolescents. C'est un temps de réalité virtuelle avec un café-débat qui associe les parents et les adolescents. Ce sont des rendez-vous prévus plutôt le soir ou le samedi, et qui touchent à chaque fois des groupes de 10 personnes. Enfin, une action autour de partage de ressources entre parents et adolescents, avec l'animation de groupes WhatsApp de parents au collège et au lycée, pour tout ce qui est partage de ressources, d'informations utiles, et des temps d'échanges avec des animateurs pour aider les parents qui sont en questionnement, ou pour faire part de leurs difficultés de communication rencontrées avec leurs adolescents.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne Kouassi. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire voter tout de suite. DFPE 165, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ;

2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien.

M. LE MAIRE : DFPE 166, toujours Johanne Kouassi, cette fois-ci, cela concerne ABC Puériculture et Stop VEO.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire, Stop VEO pour violences éducatives ordinaires. Il s'agit d'une subvention de 30 000 € pour deux structures qui sont ABC Puériculture et Stop VEO, pour violences éducatives ordinaires. C'est un collectif qui s'est constitué. ABC Puériculture est un acteur de la petite enfance, qui gère différentes crèches dans Paris, 24 établissements pour être précise, et certains qui sont situés dans le 13^e arrondissement. Dès le plus jeune âge, notamment l'âge de l'accueil en crèche, l'idée est de pouvoir sensibiliser les parents sur ces violences éducatives ordinaires, qui ne sont pas nécessairement physiques, mais aussi psychologiques et verbales. Nous savons aujourd'hui que cela a aussi des répercussions très importantes sur le développement de l'enfant, et l'idée est de faire de la sensibilisation, et pouvoir échanger avec les familles, en particulier lorsqu'elles sont fragilisées. Je vous propose de voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DFPE 166, qui vote contre ? Qui s'abstient. Merci. Unanimité. Merci. DFPE 184, cette fois.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : Toujours avec Johanne Kouassi. Cela concerne le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, qui est modifié.

Johanne KOUASSI : Nous avons travaillé ces derniers mois avec l'ensemble des arrondissements et la direction Famille et Petite enfance de la Ville de Paris, pour travailler sur la refonte de ce règlement intérieur socle, qui s'applique à l'ensemble des établissements. Un certain nombre de principes sont rappelés, quelques nouveautés également, notamment le déploiement d'accueil d'urgence et occasionnel. Jusqu'à présent, nous étions beaucoup sur un format d'accueil régulier où il fallait une attribution pour fréquenter la crèche et de façon forcément régulière. Là, aujourd'hui, pour des situations d'urgence qui sont identifiées ou la possibilité d'accueils occasionnels qui sont identifiées au sein des crèches, cela donne la possibilité d'ouvrir à des familles qui, aujourd'hui, n'ont pas encore pu bénéficier d'attribution, dans la limite des possibilités offertes.

Il y a également un point assez nouveau, car jusqu'à présent, on signait un contrat avec une amplitude horaire jusqu'à 10 heures dans la journée. Si l'enfant restait six heures, sept heures, huit heures ou moins, on restait sur la signature de ce contrat unique de dix heures. Là, il est proposé de signer des contrats avec une durée maximale par jour de six, sept, huit, neuf ou dix heures, ce qui permet d'avoir une meilleure vision du taux de fréquentation et aussi d'améliorer les rotations de personnel le matin et le soir. Avec les différentes tranches horaires, cela est plus simple à gérer pour les personnels et cela s'accompagnera aussi pour les parents d'une modification tarifaire, puisque les parents qui feront le choix de laisser leur enfant moins de 10 heures par jour auront une facturation ajustée à la baisse.

Il y a également des principes importants qui sont réitérés, parce qu'il faut avoir en tête que ce règlement intérieur s'applique aussi aux établissements municipaux qui sont en gestion externalisée et déléguée. Parmi ces règles, qui sont aussi régulièrement rappelées par courrier aux structures qui gèrent ces établissements en gestion déléguée, le rappel de l'engagement fort de sécurité et de qualité de l'accueil, en particulier sur les ratios d'encadrement sur lesquels la Ville sensibilise énormément les différents acteurs, ce qui est d'autant plus important au regard du contexte médiatique, et du contexte réel dont vous avez probablement entendu parler, notamment dans les crèches privées.

Il est toujours bien de pouvoir réitérer ces principes de fonctionnement qui sont au cœur de la qualité de l'accueil des enfants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter tout de suite ce nouveau règlement des crèches et des établissements de petite enfance, DFPE 184, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous en remercie.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DFPE 185 Subvention complémentaire (250 000 euros), avenant n° 4 avec l'association La Maison des Bout'Chou pour ses 15 établissements d'accueil du jeune enfant.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 185. Cette fois, nous passons aux subventions et on commence par la Maison des Bout'Chou.

Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit d'une subvention complémentaire pour la Maison des Bout'CHou. Vous l'avez probablement remarqué, depuis un an, nous votons assez régulièrement des subventions complémentaires pour les associations gestionnaires. Je ne vais pas reprendre les éléments qui ont pu être exposés pour la Caisse des écoles. On les retrouve pour les crèches associatives qui, malgré une bonne gestion, des objectifs de fréquentation remplis, se retrouvent malgré tout en difficulté en raison de la hausse des coûts.

Pour ce soir, il s'agit d'une subvention complémentaire accordée à la Maison des Bout'CHou. C'est un gestionnaire qui fait fonctionner 15 établissements à l'échelle parisienne. Dans le 13^e arrondissement, il y a Bout'Chou Chanvin, situé Passage Chanvin, Bout'Chou Péan, rue de la Santé et qui a la spécificité d'offrir des horaires décalés pour les personnes soignantes. La crèche collective D'ici et d'ailleurs, située à Claude-Régaud, et enfin, la crèche collective Une Ronde autour du monde qui est située place Farhat Hached. Cette subvention municipale complémentaire de 250 000 € est une avance sur la subvention de fonctionnement qui sera versée au titre de 2024, et qui permet à l'association de rétablir de façon immédiate sa trésorerie.

M. LE MAIRE : Ils peuvent dire merci à la Ville de Paris, parce qu'ils étaient en difficulté, ce qui nous aurait mis en difficulté. Par ailleurs, le travail des équipes est très bien, et puis les structures aussi, avec des horaires décalés, cela est très précieux. Mais cela montre combien ces structures ont pu souffrir au moment de la période Covid et ont eu mal à se remettre sur les rails.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. DFPE 185, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

M. LE MAIRE : Pour bien terminer cette séquence petite enfance, je vous annonce cette fois-ci de manière officielle la naissance du petit Adrien. On lui retransmettra vos applaudissements. C'est l'enfant de notre collègue qui vient de naître. Nous sommes très heureux de cette belle nouvelle.

Nous allons passer à un sujet très important, puisqu'il s'agit du projet de nouveau Plan climat pour la période 2024-2030. Je laisse tout de suite la parole à Alexandre Florentin pour nous le présenter.

Alexandre FLORENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Un nouveau Plan climat, puisque ce document a une valeur pour six ans et qui fixe des objectifs dans différents domaines autour du climat, que ce soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et un peu plus long terme, que ce soit la question de l'adaptation au changement climatique, mais aussi de la qualité de l'air.

Ce Plan climat arrive dans un moment un petit peu particulier. Mais peut-être que dans six ans, on dira de nouveau la même chose. 2023 s'annonce comme étant très probablement l'année la plus chaude que l'humanité n'ait jamais mesurée. C'était le cas du mois de juin, qui était le record de tous les mois de juin enregistrés, puis qui a été battu par juillet. Puis le mois d'août était le deuxième mois le plus chaud qu'on n'ait jamais enregistré dans l'histoire de l'humanité. Puis septembre est venu battre ce record, etc. À peu près tous les jours, il y a un endroit dans le monde qui bat un record de température. Si vous suivez cela sur Internet, la vitesse à laquelle cela est en train de se passer est hallucinante.

Je vous explique tout cela, parce que cela va vraiment cadrer la discussion sur le plan en lui-même. Est-ce vraiment surprenant ? Certains disent : « Le changement climatique est en train de s'accélérer ».

Ce n'est pas vraiment la bonne image. Le climat, c'est un peu comme l'eau des pâtes. Quand vous faites chauffer votre eau... Alors j'ai vraiment creusé cette image. Cela fait des mois depuis la sortie de la mission Paris à 50°C que j'ai multiplié les interventions là-dessus. Cinq ou six membres dans la salle ont été membres de la mission. Je ne l'ai jamais utilisée dans la mission, c'est venu après.

Petite nouveauté pour vous. Sinon, vous vous endormez. L'eau des pâtes, comment cela fonctionne-t-il ? Vous mettez une source de chaleur qui est constante dans le temps. Vous mettez votre gaz, votre élec à une certaine température. Et puis vous attendez. Il se passe un temps assez long avant qu'il se passe quelque chose. Sur un temps assez court, il y a une effervescence. Cela commence à bouillir. Vous mettez les pâtes dedans, la température rebaisse. Et dans un temps assez rapide aussi, cela commence à bouillir dans tous les sens. C'est la cata. Quand on arrive à ce moment-là, vous ne partez pas regarder des vidéos de chats sur Instagram. Vous ne baissez pas un petit peu la température. Vous baissez très fortement le feu. Vous déplacez carrément votre casserole. Nous sommes dans ce moment. L'équivalent de cette eau, c'est l'atmosphère. Et l'équivalent des pâtes, c'est l'océan. C'est-à-dire que l'océan, il a déjà joué son rôle de tampon. Il a fait un peu baisser la température.

Maintenant, nous avons des températures hallucinantes aussi en termes de températures à certains endroits dans l'eau de l'océan. Et donc, on va discuter d'un plan climat à un moment que l'humanité n'a jamais connu en termes d'émission.

Et ce plan produit une sorte de révolution par rapport au Plan climat précédent. Une révolution copernicienne dans la démarche qu'il a par rapport au plan précédent, mais aussi par rapport à tous les autres plans climat que j'ai déjà lu. Cela fait partie de mon métier sur les 12 dernières années.

Habituellement, les Plans climat étaient vraiment centrés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais nous devons gérer en même temps l'urgence, l'adaptation profonde, et devoir réfléchir à comment on prépare notre ville à un monde post-carbone. Pour ne pas être trop long ce soir, je ne veux pas vous donner le détail des 750 pages que vous avez toutes et tous lues en téléchargeant la délibération, sur la gestion de l'urgence.

Dès le prochain été, il va falloir se poser la question de qu'est-ce que l'on fait des publics les plus fragiles, dont, par exemple, les publics qui sont à la rue, qui meurent déjà plus de chaud que de froid dans une ville comme Paris. Sur l'adaptation profonde, nous en avons déjà discuté avec certaines et certains, mais nous devons rénover très fortement notre parc scolaire. Il faudra gérer deux temporalités, à court terme, et là, l'horizon qui est fixé, c'est à horizon 2030, il faut avoir préparé, bon an, mal an, toutes les écoles aux vagues de chaleur qui sont en train d'arriver.

Sur le fait de basculer vers une ville post-carbone, c'est peut-être là que l'on s'éloigne le plus du consensus qui a eu lieu grâce à la mission Paris à 50°, pour aller vers des choses qui, peut-être, seront plus divergentes au sein du Conseil municipal, du Conseil de Paris. Une ville post-carbone ne peut pas avoir des SUV qui roulent partout, même s'ils sont électriques. Cela signifie d'arrêter de nous pousser en permanence à la consommation et donc faire moins de place à la pub.

Mais c'est aussi arrêter de parier sur une attractivité toujours plus grande de la Ville de Paris, que ce soit d'un point de vue économique ou d'un point de vue du tourisme aérien. Cela va prendre du temps. Et quand on cumule tout cela, on se dit qu'il faut forcément un changement de méthode. Et là aussi, je vais vous l'illustrer juste avec un point. D'habitude, les écoles étaient rénovées en juillet et août.

Et les travailleurs, travailleuses du BTP nous disent qu'ils sont déjà aux limites dures de leur capacité à travailler dans ces conditions-là. Faut-il les faire travailler la nuit ? A priori, ce n'est pas la direction qu'on souhaite prendre. Ferme-t-on des écoles pendant un an, par exemple, pour faire des rénovations extrêmement profondes ? Pas pour des questions de température uniquement. Vous voyez bien que cela

va nécessiter une coordination extrêmement forte. Nous ne sommes pas juste sur une accélération, nous sommes, dans certains cas, sur une rupture. Nous allons continuer de débattre ce Plan climat au Conseil de Paris. Je ne parle pas uniquement en tant que conseiller municipal et conseiller de Paris, mais aussi en tant que professionnel.

J'ai déjà fait des plans climat dans mon métier. C'est le meilleur que j'ai jamais vu. Mais il ne faut pas se mentir, il est à la hauteur de ce que peut faire la Ville avec une Région et un État qui ne sonnent pas le branle-bas de combat, comme il faudrait. Voilà une première limite. Et une deuxième limite, de la même manière que nous sommes à un moment historique par rapport aux températures, l'année prochaine, il va aussi y avoir les Jeux olympiques. Et personnellement, je regrette que nous ayons sonné l'urgence climatique dès 2019 dans cette ville, mais que nous organisions un événement qui n'a pas sa place dans un monde carbone, en tout cas, pas du tout dans cette forme.

Malgré ce que je viens de dire, c'est une avancée conséquente qui devra aussi se traduire dans le budget, qui devra se traduire dans les autres politiques publiques, puisque le Plan climat ne résout pas toutes les questions par rapport à la gestion de l'urgence et la planification vis-à-vis d'un monde post-carbone. Mais je salue les avancées conséquentes qui y figurent. Je vous invite à le voter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre Florentin. Nous allons prendre les séries d'interventions. Monsieur Olivier. Je vous ai vus tous les deux.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Je partage tout à fait l'inquiétude tout à fait sincère de notre collègue Florentin. Je suis moi aussi très inquiet sur l'avenir et une situation qui, on le voit bien, se dégrade très vite. Le Plan climat est une obligation légale. La mairie de Paris n'en est pas à son premier. Vous êtes nouveau, donc vous n'avez pas participé à la création des précédents. Vous dites que celui-ci est plus ambitieux. Pourtant, les précédents n'ont pas atteint leurs objectifs. Donc c'est bien de fixer des objectifs très ambitieux, mais c'est mieux de les remplir, de les atteindre.

Vous parlez des écoles. Je suis bien conscient des investissements extrêmement lourds qui seront nécessaires. Mais je suis très conscient aussi de la situation particulièrement inquiétante des finances publiques, finances publiques nationales, même si cela n'intéresse personne, cela n'intéresse pas les Français, pourtant, nous sommes en situation de gravité extrême. La Grèce se débrouille mieux que nous, maintenant. Le Portugal a fait des progrès considérables par rapport à la France, qui maintenant, après avoir dépensé sans compter, se retrouve dans une situation très difficile. Et la Ville de Paris est à l'image de la France. La Ville de Paris, oui, a 10 milliards de dettes, qu'on le veuille ou non, avec la dette cachée.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que la dette cachée ? 10 milliards, ce n'est pas le montant de dette.

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous l'avons expliqué. Vous ne voulez pas l'entendre, mais nous l'avons expliqué plusieurs fois au Conseil de Paris. Je me demande comment nous allons réussir à faire ces investissements particulièrement incontournables. Cela mérite de faire des choix. Je ne dis pas aujourd'hui lesquels il faudra faire, mais on ne peut plus dépenser l'argent public sans compter.

Le débat aura lieu. Ce soir, on va s'abstenir. Nous verrons dans le débat du Conseil de Paris. Nous aurons des propositions à faire, des éléments à retirer, à ajouter. Nous verrons ce qui sera accepté. Mais je tenais, ce soir, à faire ce constat.

Wilfried BÉTOURNÉ : Mon intervention va peut-être avoir une tonalité un peu différente de celle de Jean-Baptiste Olivier. Encore que je sois content que nous partagions le constat de l'urgence et de la nécessité à agir concernant la question climatique. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments qu'Alexandre Florentin a très bien présentés. L'idée d'avoir un plan, c'est d'avoir aussi une cohérence et une vision d'ensemble sur les actions qui sont menées par la Ville, dans des domaines et dans des secteurs très différents, et de montrer que tout cela s'articule et a une finalité et un objectif qui est assez important et qui devient vital aujourd'hui.

Ce qui va faire le succès ou non de ce Plan climat, à mon sens et au sens des écologistes, c'est la manière dont nous serons capables, localement, de l'articuler et de le mettre en œuvre. Il y a tout un travail à faire pour chacun et chacune d'entre nous, dans notre délégation respective, ici, en arrondissement, pour pouvoir travailler et faire avancer ce Plan climat et faire en sorte d'avancer sur les objectifs qui sont présentés. Nous allons y revenir dans une délégation prochaine. Il y a la question du Plan vélo à déployer complètement d'ici la fin de la mandature. Ce gros objectif qui va contribuer aussi à ce plan climat. La question de la végétalisation est un des objectifs que se fixe le 13^e arrondissement. La question de la Bièvre, également. Ma proposition et mon envie, c'est qu'on s'empare vraiment dans cet arrondissement de cette question du Plan climat et de l'adaptation de notre Ville au dérèglement climatique et que l'ensemble des groupes politiques suivent l'avancée de ce Plan climat et travaillent ensemble de concert pour qu'il puisse être mis en œuvre efficacement d'ici la fin de la mandature, d'ici 2030.

M. LE MAIRE : Merci. Jean- Noël Aqua.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. C'est un vrai pavé qui nous a été donné à lire, qui est à l'aune de l'ambition aussi. Il ne faut pas se mentir. Paris est la première ville de France à s'être dotée d'un plan climat, quand il y a eu la nouvelle majorité de gauche. Et toutes les villes gérées par la droite ou les collectivités, genre les régions, ont montré leur insuffisance sur le sujet et leur mépris. J'entends parler de plus de questions de dettes financières. Mais à la dette financière, il y a aussi la dette climatique que nous laissons à nos enfants. Et les investissements que nous avons faits, que notre majorité a faits et a consentis, c'est précisément pour répondre à l'enjeu, qui n'est pas que la question climatique. C'est un plan climat, air, énergie. Vous avez tous vu qu'il y a aussi la question de la qualité de l'air. Sur la question de la qualité de l'air, ce sont 6 500 morts par an, estimés en Île-de-France. Nous avons réussi, depuis l'action volontariste de notre majorité, à baisser drastiquement les polluants. Sur les NOx, nous sommes à moins 30 %. Nous savons que c'est de l'ordre d'un millier de morts prématurées que nous évitons chaque année. Cela est du concret. J'entends quand la droite fait la fine bouche en disant : « Ce n'est pas assez ». Mais je rappellerai que dès qu'elle est aux manettes, dans les grandes villes sur lesquelles il y a une comparaison, et heureusement, cela a changé depuis, que ce soit Lyon, Marseille, Grenoble, etc., avant, c'était la droite. Là, c'était catastrophique en termes de non prise en compte de cet effet. Notre majorité, gauche et écologistes réunis, nous pouvons être très fiers du bilan qui a été accompli.

J'adore quand nous disons des choses qui sortent des mesures quantitatives. Mais quand j'entends que nous ne réalisons pas nos objectifs, il y avait une volonté de baisser de 40 % des émissions, l'empreinte en gaz et effet de serre de la Ville de Paris d'ici à 2040, c'est l'objectif que nous nous sommes fixés en 2014. Nous y sommes déjà aujourd'hui. Aujourd'hui, il faut être honnêtes, nous sommes dans le post-Covid où nous ne sommes pas exactement en mode normal. Certes, nous verrons les estimations. Mais nous sommes largement, visiblement, en voie de réaliser cet objectif. Il faut appeler un chat un chat.

C'est un succès, même s'il est insuffisant et même s'il faut aller plus loin. C'est l'objectif de ce plan climat qui nous est proposé et qui détaille une palanquée de mesures et qui montre que nous investissons l'argent des Parisiens et des Parisiennes de façon utile pour leur santé et pour la résorption de la question climatique.

Nous pourrions en discuter pendant des heures, mais un des sujets les plus importants, ce sur quoi nous pouvons agir est quand même la rénovation du bâti. 5 000 logements sociaux par an, sur lesquels la droite vote souvent contre. En Conseil de Paris, nous faisons souvent un appel du pied sur ce qui se passe en Conseil de Paris, j'y sié debate. Très souvent, je vois les votes contre les rénovations du logement social. Il s'agit de concret. Nous faisons de nombreuses actions. Nous diminuons l'empreinte carbone pour réchauffer, les factures des usagers et nous permettons un confort agréable. Voilà un important sujet sur lequel nous agissons. Nous agissons sur la rénovation des écoles et des bâtiments, etc. Il y a de nombreux sujets. Et la Ville de Paris est le premier contributeur sur la question du développement des transports en commun.

Nous développons le transport en commun à une échelle colossale. Il y a des actions positives. Je ne vais pas y revenir. Je voudrais souligner des points sur la végétalisation. Nous pourrions en parler, parce que sur la question de la prise en compte des pics de chaleur, nous savons que la végétalisation, et Christophe ne dira pas le contraire, est un des aspects les plus importants.

Sur la question des sujets qui nous sont chers, et sur lesquels nous avons contribué, que nous retrouvons dans le Plan climat, il y a aussi la question du travail. Pour beaucoup de personnes, la question du travail sous période de forte chaleur n'était pas dans leur radar. Petit à petit, et j'espère que les travaux que nous avons initiés à Paris vont faire tache d'huile, et que cette question des pics de chaleur et du fait que l'on doit travailler dans des conditions qui sont parfois très pénibles et très dures, cela va aboutir, progresser, notamment s'agissant de l'interdiction de travail par pic en termes de chaleur.

Il faut aller plus loin sur la question de la rénovation, sur la question des occultants. Nous avons proposé un certain nombre de choses. Sur la question de la rénovation, parce qu'il faut continuer, mais il faut aller plus loin. Il faut aussi appeler l'État à ses responsabilités. L'État est aux abonnés absents en matière de financement. Il faudrait multiplier par 40 les investissements de l'État sur le sujet. Nous sommes complètement à la masse sur la question des financements de l'État. Nous pouvons avoir des différences. Nous avons des différences sur la question des ENR. Le 100 % ENR est intéressant. Si j'avais la solution technique avec le bouton pour appuyer pour d'ici à 2050, je le prendrais.

Aujourd'hui, techniquement, nous ne l'avons pas. Nous ne faisons pas une projection 2050. 2050 est après-demain. Nous ne faisons pas de projections lorsque nous n'avons pas la solution technique. Il faudrait revenir sur ce, mais c'est plus de l'affichage. Cela étant, il y a des sujets. Il va y avoir de vrais sujets comme la question de la ZFE, qui est devant nous. Nous pensons qu'il faut aller dans ce sens. Il faut réfléchir à la mise en place d'une ZFE, pour qu'elle soit socialement acceptable. Aujourd'hui, nous savons que la ZFE ne cesse d'être repoussée, du fait que, socialement, cette histoire est une vraie bombe.

C'est-à-dire que si nous la mettons en place aujourd'hui, tous les véhicules qui seront exclus de circulation vont exclure des personnes du déplacement du quotidien. Nous avons voté un vœu en Conseil métropolitain, à l'unanimité, je ne fais pas le décryptage de ce que signifie le terme « à l'unanimité », sur le fait que cela concerne les véhicules de critère 1.

Aujourd'hui, dans le Plan climat proposé, nous ne fixons que les critères zéro. Peut-être que certains, ici, peuvent se payer des voitures critère zéro. Cela va être difficile, socialement, de dire à toutes les personnes qui doivent se déplacer pour aller travailler d'acheter des critères zéro. Il y a un vrai sujet, parce que la question de l'acceptabilité sociale de la ZFE reste devant nous. Nous devons avancer sur ce sujet avant le Conseil de Paris.

Sur la petite ceinture, vous nous connaissez, mais je pense que la question de la réversibilité doit rester dans nos radars. Je ne détaille pas, parce que nous en parlons souvent.

Un autre point que je ne détaillerai pas, parce que je me suis déjà longuement exprimé aussi sur le sujet, c'est sur la question des chauffages des écoles. Notre responsabilité en tant que ville, notre responsabilité première dans les écoles est d'assurer les fluides. Avec des consignes de chauffage à 18 degrés avec des enfants qui restent statiques dans les écoles, nous allons au-devant de problèmes qui vont nous revenir en boomerang. Il y a une volonté d'aller trop loin de façon non raisonnable. Ce sujet reste devant nous.

Il y a le sujet de la CPCU. La visibilité à long terme des implantations aussi est loin d'être garantie. Un travail titanesque a été réalisé de la part des services de la Ville, de la part des adjoints. Il y a un plan ambitieux. Il y a un plan enthousiasmant, dans le sens où il y a vraiment une volonté d'avancer et des financements. Il y a des manques. Il y a des inquiétudes à avoir. C'est normal. Il y a 200 mesures. On ne peut pas être tous d'accord sur tout. Nous ne pouvons qu'être fiers du travail qui a été produit par notre majorité sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Allez-y. Et j'interviendrai ensuite.

Jean-Baptiste OLIVIER : Tout cela est au compte rendu. Pardon, je vais y arriver. Il y a eu une contre-vérité. Je suis obligé de la rétablir, à chaque fois qu'il y a une délibération Plan climat, le groupe Changer Paris vote les crédits pour ses rénovations. Personnellement, j'y tiens énormément. Je voulais rétablir cela.

M. LE MAIRE : Chang Hua PENG. Et ensuite, je conclurai très rapidement.

Chang Hua PENG : Je vais être aussi très rapide dans la mesure où il convient de faire une distinction entre la rénovation d'une part et la construction d'autre part. Parce que le problème est effectivement celui de la construction. Nous sommes un arrondissement où l'on construit encore sur des parcelles qui auraient pu revenir à de la végétalisation en pleine terre et non dans des pots, ce qui est un peu désolant aussi. À titre personnel, je voterai cette délibération par rapport aux perspectives.

Mais il me paraissait important de cibler aussi ces points, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas, d'un côté, voter le Plan climat et, de l'autre côté, être pro-construction, bétonisation, ce n'est pas possible.

Pour la végétalisation, végétaliser, c'est végétaliser en pleine terre. Car pour le climat, cela est positif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, même si sur votre dernière remarque, encore une fois, attention à ce qu'on raconte. Il y a des constructions en ville. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y aura plus de constructions nulle part et nous nous voilons la face avec, notamment, tous les problèmes de logement auxquels nous faisons face.

Mais nous allons ensuite nous extasier devant le dernier film sur l'abbé Pierre, et dire que tout cela est formidable. À un moment donné, attention à ce que nous disons. Construire de nouveaux logements est nécessaire et impérieux.

J'aimerais conclure positivement par rapport au sujet que vous avez soulevé, regardons notre Conseil d'arrondissement. Nous avons parlé des constructions, des constructions en bois ce soir.

Nous parlons des rénovations de bâtiments. Il y en avait au moins quatre ou cinq ce soir, et il y en a quatre ou cinq par Conseil. Nous avançons à grandes enjambées. Nous avons parlé transport. Les deux prochaines délibérations vont montrer les avancées en la matière. Nous parlons de végétalisation, et nous parlons enfin d'alimentation, et notamment par le biais de la Caisse des écoles.

Je vous rappelle que nous avons augmenté le nombre de repas végétariens, notamment, ce qui a un impact réel. À notre petite échelle, nous agissons. Ne serait-ce qu'à travers ce Conseil, nous voyons les actions extrêmement concrètes que nous réalisons pour nourrir le Plan climat. Ce n'est pas de simples déclarations de bonnes instances, mais une mise en lumière et une coordination de ces actions qui sont très importantes à Paris. Je ne serai pas plus long, mais c'est simplement pour le faire remarquer.

Je vais maintenant soumettre à vos voix cette délibération importante, ce projet de Plan climat 2024-2030, avec la DTEC 23, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Vous votez contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 30 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 87, avec Antoine Guillou qui la rapporte, avec la convention, avec l'ANTAI. Il ne s'agit pas de l'artiste, mais d'un autre processus.

Antoine GUILLOU : ANTAI ne s'écrit pas pareil. Mais l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, c'est très bien aussi, M. le Maire, sauf évidemment quand on est soumis soi-même au paiement.

Mais dans ce cas-là, c'est généralement que l'on a été en infraction vis-à-vis du stationnement. C'est l'objet de la délibération, de permettre à la Ville de Paris, à la maire de Paris, de signer une convention avec cette agence nationale publique, qui gère notamment les procédures de paiement, dématérialisées, en l'occurrence, lorsqu'il s'agit de forfaits post-stationnement, appelés avant plus communément PV.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter cette délibération plutôt technique. DVD 87, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 32 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

M. LE MAIRE : Nous passons aux deux délibérations auxquelles je faisais allusion précédemment. Nous commençons par la DVD 120 avec le plan piéton 2023-2024.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Un document important, le plan piéton, puisqu'il résume en quelque sorte ce qu'est l'ambition de la Ville, et que nous déclinons dans le 13^e arrondissement, en matière d'aménagement de l'espace public, pour faire en sorte que le partage de l'espace public reflète ce qu'est le partage des mobilités à Paris, puisque le mode de déplacement le plus utilisé à Paris est évidemment la marche.

Cela dépend des choix des uns et de chacun, mais tout le monde a priori à Paris est piéton d'une manière ou d'une autre. Il est donc important que cette priorité, qui est celle de la Ville en matière d'aménagement de l'espace public, se reflète dans un plan qui résume les grandes mesures que nous avons déjà commencé à prendre et que nous continuerons à développer dans les prochaines années, pour que la place dévolue aux piétons en termes de surface soit plus importante à Paris. C'est un enjeu important.

Le plan prévoit de créer 100 nouveaux hectares d'espace piéton d'ici 2030 à Paris. Cela passe par beaucoup d'aménagements que vous connaissez. Je citerai notamment les rues aux enfants, bien entendu, donc la piétonnisation d'un certain nombre de rues aux abords des écoles, mais aussi des collèges, des lycées, des universités nous avons une vision extensive des enfants et en tout cas, y compris aux abords des établissements publics qui peuvent être fréquentés par les enfants.

Ces projets d'aménagement et de végétalisation font la part belle aux piétons, et cette priorité aux piétons se traduit dans l'espace que nous souhaitons leur réserver. Ce sont aussi les opérations Paris Respire, avec cette piétonnisation temporaire de certains espaces sur lesquels la circulation est généralement le reste du temps autorisée, que nous allons étendre à la fois dans le temps et dans l'espace, améliorer la signalétique des rues, améliorer aussi l'accessibilité, puisque cela est un enjeu crucial pour les personnes à mobilité réduite. De manière générale, lorsque nous améliorons l'accessibilité de l'espace public, cela

profite à toutes et tous, la Ville va continuer à travailler en ce sens, avec des questions de signalétique, notamment sur l'aménagement des passages piétons, qui sont un endroit crucial en termes de sécurité et en termes d'accessibilité. Nous allons continuer à travailler à aménager l'accessibilité de ces passages piétons, à travailler sur la vitesse aussi. Je me permets de faire une incise et un lien avec le débat précédent, car le Plan piéton est aussi une déclinaison opérationnelle du Plan climat.

Le Plan climat traduit les différentes priorités et montre la transversalité, l'ensemble des dimensions sur lesquelles nous devons agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions, et de manière générale, malheureusement, s'adapter à la part du changement climatique qui est d'ores et déjà inévitable.

Le Plan piéton fait partie de cela, et la réduction de la place de la voiture, et de la vitesse des voitures font aussi partie de cela. Lorsque nous votons le Plan climat, il faut aussi faire preuve de cohérence et voter un certain nombre de décisions qui vont avec, notamment en termes de rééquilibrage de l'espace public. Je me permets de faire une incise, mais lorsque j'entends le ministre des Transports dire que changer la vitesse sur le périphérique serait trop brutal, manifestement, il n'a pas lu le Plan climat, ou il n'a pas eu la métaphore d'Alexandre sur le changement climatique. Lorsque l'on s'inquiète du changement climatique, il faut aussi s'inquiéter de prendre les bonnes mesures avec l'ambition nécessaire.

Je ferme la parenthèse, mais ce n'est pas sans lien, puisque dans le cadre du Plan piéton, nous allons continuer à réduire la place de la voiture en ville. Cela ne veut pas dire supprimer la place de la voiture en ville. Il y a encore beaucoup d'usages pour lesquels elle reste nécessaire, mais pas tous. Surtout, on peut réduire la vitesse, y compris sur le périphérique.

Réduire la vitesse veut dire aussi contrôler la vitesse, et doter la police municipale de nouveaux outils pour le faire, même si je rappelle qu'une part des radars reste la compétence de la préfecture de police. Nous allons travailler aussi sur l'utilisation de nouveaux dispositifs techniques. Sur les feux de circulation, j'évoquais la question des passages piétons, sur les feux sonores, sur les chemins de guidage, aménager des îlots piétons pour faciliter les traversées des grandes avenues et des grands boulevards. Il y a beaucoup d'autres mesures dans le Plan piéton que je ne vais pas toutes vous détailler, mais vous en comprenez la philosophie. Il s'agit encore une fois de refléter dans le partage de l'espace public le partage des modes de mobilité eux-mêmes.

C'est une vision un peu quantitative, j'allais dire, dans la place que les piétons peuvent occuper dans l'espace public à Paris, et une vision aussi qualitative, avec la question de la manière dont nous pensons les aménagements pour faire en sorte qu'ils soient avant tout conçus pour les piétons qui sont, je l'ai dit, les usagers majoritaires de l'espace public, mais qui sont aussi les plus vulnérables en termes de sécurité, et donc ceux sur lesquels il faut faire porter l'essentiel de notre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Antoine. Je vous en prie, Chang Hua PENG, pour commencer.

Chang Hua PENG : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voterai cette délibération, puisque je me réjouis enfin que les plus vulnérables soient reconnus, et le mode de transport le plus emprunté, puisque partagé par tous. Je voterai donc cette délibération avec beaucoup d'entrain et de joie, mais je voudrais soulever l'incohérence temporelle dans la mesure où le Plan climat est voté ce soir, et donc sera voté, je suppose, en Conseil de Paris. Il est très difficile de soumettre au ministre des Transports un plan qui n'est pas encore voté. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Visiblement, le ministre des Transports s'intéresse de tellement près à ce qui se passe à Paris que je ne doute pas qu'il n'en ait eu communication, mais peut-être que je me trompe. Je vous en prie, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vais vous laisser entre vous sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Parfois, j'ai l'impression qu'il est plus candidat à la mairie de Paris que ministre des Transports.

Jean-Baptiste OLIVIER : Nous sommes tous d'accord sur l'importance des piétons dans la ville, et notamment des personnes âgées qui rayonnent dans un quartier pour aller chez les commerçants.

Avoir énormément d'objectifs est une bonne chose, et nous n'allons pas revenir sur tout ce qui a été dit ou tout ce qui est contenu dans la délibération. Mais je considère qu'il faut déjà commencer par les choses basiques, l'entretien des trottoirs.

Il y a un an, Habib Shoukry avait présenté un vœu ici pour faire un inventaire de l'état des trottoirs, pour aussi faire un point sur les demandes d'indemnisation suite aux accidents. Et le vœu avait été rejeté, mais c'est un vrai sujet. Nous pourrions avoir tous les grands objectifs du monde, et il est très bien de faire les rues aux écoles, mais si les moyens de circulation pour les piétons sont des trottoirs endommagés et qui ont des accidents, nous ne répondons pas au problème et nous ne pouvons pas dire que cette priorité est respectée. Nous sommes uniquement dans l'incantation. Cela va vous paraître une fois de plus basique, mais commençons déjà par l'entretien, soyons modèles de ce point de vue, et nous pourrions aller plus loin. Nous allons nous abstenir ce soir, il y aura le débat au Conseil de Paris, et beaucoup d'éléments nous conviennent dans ce plan, mais je voulais rappeler ce point ce soir. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Veux-tu répondre, Antoine, s'il te plaît ?

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire, très rapidement pour répondre à Jean-Baptiste Olivier. Effectivement, nous avons eu ce débat à l'occasion d'un précédent Conseil, mais l'entretien des trottoirs est une partie importante de la qualité de circulation pour les piétons, c'est certain. Nous n'avons pas de débat là-dessus. La Ville y consacre des investissements importants, que ce soit dans le cadre d'opérations classiques sur des trottoirs qui sont endommagés et sur lesquels nous n'avons pas de projet d'aménagement plus global, ou, et cela est une part importante des investissements, dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier, à travers laquelle nous changeons l'aménagement, notamment pour donner plus de place aux piétons, d'un certain nombre de rues, et à cette occasion, cela permet de refaire les trottoirs.

Paris est une ville large, dense, avec beaucoup de trottoirs, et parfois des usages qui n'auraient pas à y être et qui les dégradent, et il y a un effort d'entretien qui est important, mais je ne crois pas du tout que ce poste soit négligé par la Ville, même s'il faut continuer à y prêter attention.

M. LE MAIRE : Merci, Antoine Guillou. Je vais faire voter le Plan piéton 2023-2030, DVD 120, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe de l'opposition. Je vous remercie, il est adopté par notre Conseil.

POUR : 29 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DVD 123 Plan Vélo 2021-2026. Autorisation de signature de deux conventions financières avec la Région Île-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (Montant : 3 733 000 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois au Plan vélo et à une subvention de la Région Île-de-France.

Antoine GUILLOU : Absolument, Monsieur le Maire, une subvention de la Région Île-de-France, qui vient compléter une délibération que nous avons examinée à notre précédent Conseil, qui était une subvention

de la métropole du Grand Paris. C'est toujours pour le même projet, en l'occurrence boulevard de l'Hôpital, puisque nous avons aussi un financement de la Région Île-de-France pour ce projet.

M. LE MAIRE : Merci, pas de demande d'intervention ? Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Deux choses, d'une part, vous voyez, quand la Région Île-de-France paye quasiment le tiers de l'investissement, il faut aussi le dire. Valérie Pécresse ne fait pas que de mauvaises choses, elle finance aussi vos investissements. Non, parce qu'en Conseil de Paris, vous êtes très souvent à la critiquer, je crois qu'il faut aussi lui rendre cela.

Vous avez parlé du boulevard de l'Hôpital, très bien, cela fait longtemps que nous en parlons, c'était déjà dans le précédent plan vélo, mais il s'y prête bien, puisque cela est très large. Sur ce qui concerne par exemple l'avenue de Choisy, nous en avons parlé dans ce Conseil, et en cohérence avec notre opposition au projet, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez sur la subvention de la Région Île-de-France ? C'était juste une remarque. Quant au boulevard de l'Hôpital, nous avons eu de longues discussions, avec la préfecture de police, très longues discussions, mais qui ont fini par aboutir positivement. Il faut dire que l'arrivée du nouveau préfet de police y a aidé aussi singulièrement.

DVD 123, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 28 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 139 avec Vincent Boulet, avec une subvention au service de restauration pour les collèges.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire, il s'agit d'une subvention pour les services de restauration des collèges en cité scolaire, donc gérée par la Région, mais auxquels la Ville verse une subvention d'équilibre calculée en fonction des dépenses, au titre du service de restauration, quand elles sont supérieures aux recettes qui sont calculées au nombre de repas commandés, multipliés par un tarif unitaire fixé par une convention conclue avec la Région, qui s'élève à 3,30 € par repas.

Cette subvention d'équilibre sera versée pour l'année 2024, au lycée Gabriel-Fauré, pour 578 €.

M. LE MAIRE : Merci. Cela concerne potentiellement tous les lycées parisiens.

DASCO 139, pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

POUR : 31 (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 140. Il y a une petite erreur, si j'ai bien suivi dans la rédaction.

Vincent BOULET : Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération concernant, en ce qui concerne le 13^e, le service de restauration de l'internat de Thomas Mann. Comme vous le savez, l'internat de Thomas Mann n'est le seul internat dans un collège public parisien. Contrairement à ce qui est sous-entendu, et même dit dans l'exposé des motifs, la restauration de l'internat est passée à la Caisse des écoles à la rentrée 2023, au même titre que la demi-pension de Thomas Mann. Ce qui me permet de me joindre aux mots d'Emmanuel Coblence tout à l'heure sur la restauration et les services de restauration faits par la Caisse des écoles, d'autant plus qu'il s'agit ici d'un internat, ce qui est assez inédit aussi pour la Caisse des écoles, qui fournit quatre repas par jour, donc le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner. C'est un changement pour le service de restauration. Cela étant dit, le service de gestion de la comptabilité de l'internat n'a pas changé pour rester unifié auprès des familles, qui englobe la restauration scolaire plus les autres services liés à l'internat. Ce qui amène le service de restauration de Thomas Mann à être inclus dans cette délibération, une subvention de la Ville pour le collège, une contribution par semaine d'internat qui s'élève à 61 €, ce qui fixe le montant prévisionnel de la subvention pour 2024 à 45 545 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, et comme vous voyez, l'effort de la Ville de Paris n'est pas neutre, y compris pour accompagner cet internat. DASCO 140, je ne vois pas de main se lever, je la soumetts à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE : Nous avons terminé sur les délibérations. Nous avons trois vœux qui nous sont présentés. Nous ferons rapidement.

Nous allons commencer par Johanne Kouassi sur le devenir de la parcelle 5/7 rue du docteur Victor Hutinel.

V132023018 Vœu relatif au devenir de la parcelle sise 5-7, rue du Docteur Victor Hutinel appartenant à l'AP-HP

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. L'objectif de ce vœu est de sortir d'une situation qui perdure et sur laquelle nous n'avons malheureusement pas beaucoup de visibilité.

Vous la visualisez certainement. C'est la parcelle du 5/7, rue du docteur Hutinel, dans l'îlot, avec aujourd'hui deux établissements de la petite enfance, une crèche et un jardin d'enfants qui sont sur cette parcelle, qui sont vraiment vieillissants, avec, d'année en année, de plus en plus de difficultés pour y localiser des activités d'accueil de la petite enfance. Et en l'absence de visibilité sur cette parcelle qui appartient à l'AP-HP, il n'est pas possible pour la Ville de lancer un plan de réhabilitation de ces deux équipements. Il y a eu des échanges avec l'AP-HP, qui est propriétaire de cette parcelle, qui a proposé des projets, mais qui amenait une densification du quartier qui ne semble pas souhaitable.

Pour toutes ces raisons, pour pouvoir avancer sur ce dossier, il est demandé à la Ville de Paris de se porter acquéreur de la parcelle, d'ouvrir le dialogue avec l'AP-HP afin de faire l'acquisition de cette parcelle, afin de pérenniser les équipements d'accueil de la petite enfance et de mener les travaux de restructuration qui seraient souhaitables pour maintenir l'exploitation de ces deux sites.

M. LE MAIRE : Et éviter de densifier l'îlot, au passage, comme voulait le faire l'AP-HP, en expulsant d'ailleurs les crèches de la Ville de Paris. C'était le projet de départ il y a quelques années. Cela m'a fait plaisir, mais je n'ai pas totalement accompagné ce projet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 31 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132023019 Vœu relatif à la valorisation des cultures asiatiques dans le 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à un deuxième vœu concernant la valorisation des cultures asiatiques. Nous serons plus concrets dans l'exposé et par la voix de Marie-Pierre Marchand, qui le rapporte.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu pour renforcer la valorisation des cultures asiatiques dans notre arrondissement et singulièrement dans le quartier dit asiatique, qui, comme vous le savez, est délimité par le triangle Ivry-Choisy-Masséna, et qui accueille depuis les années 70 une partie de population originaire du Sud-est asiatique, avec notamment une forte diversité de nationalités, d'origines, et qui passe pour être le quartier asiatique le plus important d'Europe.

Ce quartier présente un fort intérêt sur le plan culturel et historique, et il est aussi fortement lié à l'histoire urbaine du 13^e, notamment à travers l'opération Italie 13, où beaucoup de ces personnes se sont installées dans ces années 70-80.

Ce vœu s'inscrit dans le prolongement d'actions déjà réalisées pour rendre hommage à l'histoire de ces populations et de leur parcours migratoire. Nous pouvons citer des lieux de mémoire, notamment des stèles, celle qui rend hommage aux travailleurs et combattants chinois morts pour la France pendant la guerre 14-18 qui est située au parc de Choisy, qui est assez confidentielle, mais que je vous invite à aller voir, et l'autre qui rend hommage aux victimes du génocide des Khmers rouges. Nous pouvons aussi citer un projet d'un lieu dédié aux victimes de l'agent orange, qui a fait l'objet d'un vœu adopté par notre Conseil en février dernier. Dans un tout autre registre, nous pouvons citer aussi l'Arche de la Fraternité franco-asiatique, qui a été réalisée il y a quelques années. C'est cette dynamique de valorisation de cette identité plurielle du quartier dont il s'agit, que ce vœu souhaite prolonger, d'autant plus que des demandes émergent d'associations locales, d'habitants, de commerçants, désireux de renforcer la visibilité et la dimension, non pas identitaire, mais d'identification du caractère asiatique du quartier, notamment par l'éventuelle création d'une arche traditionnelle, du style de celle que nous pouvons voir dans différentes grandes métropoles mondiales.

Nous considérons que cela pourrait revêtir un double intérêt, celui de la poursuite de la reconnaissance culturelle et de la mémoire que je viens d'évoquer, et celui aussi, d'une façon assez contemporaine, de conforter aussi une identification, un circuit touristique alternatif pour les Parisiens, pour les touristes, pour les habitants du 13^e, qui est tout à fait porteur aussi d'opportunités pour ce quartier et pour notre arrondissement.

Ce vœu propose plus que des actions finalisées, une démarche tout à fait centrée sur la concertation avec l'ensemble des habitants du quartier, voire de l'arrondissement, pour initier une démarche autour de l'étude de la possibilité de créer cette nouvelle arche, de créer des circuits de découverte, qui permettent de découvrir les espaces de vie quotidienne et culturelle, mais aussi les lieux de mémoire dont nous avons parlé, et de lancer un travail de mémoire sur l'histoire des migrations dans notre arrondissement cosmopolite, en relation, par exemple, avec le Musée national de l'histoire de l'immigration. Il y a une exposition en ce moment sur l'immigration asiatique, mais aussi pourquoi pas l'Inalco, Paris 1, différentes structures comme cela, dans une logique de concertation dès l'amont du projet. J'étais un petit peu plus longue que prévu, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Visiblement non, je vais le soumettre à vos voix tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

À la suite de ce vœu, nous allons ouvrir le débat. Une des revendications des associations, c'est la création d'une porte chinoise ou asiatique, une arche de l'amitié ensuite, nous pouvons l'appeler sous différentes dénominations, comme il n'existe dans quasiment tous les quartiers d'implantation dans le monde.

Ils avaient effectué une recherche sur le sujet. Nous avons commencé une première réalisation, en lui donnant une vocation très artistique, avec l'œuvre installée en face de Gabriel Fauret. Nous allons ouvrir le débat pour une deuxième. Pour être clairs, nous n'avons pas de financement à ce stade, mais il faudra voir s'il y a des mécènes qui veulent soutenir une telle réalisation. Il y a le budget participatif, qui a été utilisé pour la première réalisation, qui pourrait être un biais intéressant. Nous allons ouvrir ce débat, qui sera intéressant, de voir comment les habitants du quartier réagissent. Mais j'entends et je prends note de votre unanimité sur le sujet.

POUR : 31 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V132023020 Vœu relatif à la mémoire des fusillés de la cascade du bois de Boulogne originaires du 13^e

M. LE MAIRE : Je laisse la parole pour conclure ce Conseil. Alexandre Courban, il s'agit d'honorer la mémoire des fusillés de la cascade du bois de Boulogne, en tout cas ceux qui sont originaires du 13^e, et le faire dans le 13^e, évidemment.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi d'évoquer en deux minutes l'histoire tragique des fusillés de la cascade du bois de Boulogne. Le 16 août 1944, 35 jeunes gens âgés de 18 à 22 ans, qui appartenaient à des organisations différentes, sont fusillés par les nazis après être tombés dans un traquenard. Ces jeunes gens veulent participer à la libération de Paris et ils acceptent une mission de transport d'armes proposée par un soi-disant agent de l'Intelligence Service, qui se révélera être un agent infiltré du service de renseignement militaire allemand, ainsi qu'un pseudo-résistant, qui est en réalité un gestapiste français. Nous sommes alors à la veille de l'insurrection parisienne

et les groupes de résistants cherchent par tous les moyens des armes et des munitions. Dans le 13^e arrondissement, les groupes des jeunes chrétiens combattants, les JCC, désireux de participer au combat, sont très actifs dans cette quête d'armes. En premier lieu, le groupe de la paroisse Saint-Marcel.

Et le 16 août 1944, au matin, les jeunes chrétiens combattants se regroupent avec d'autres groupes de résistants, notamment les francs-tireurs et partisans de la ville de Chelles, en Seine-et-Marne, du côté de

la porte Maillot. Là, à peine rassemblés, ils sont encerclés par la Gestapo, conduits au siège de celle-ci, interrogés, puis emmenés à la cascade du bois de Boulogne, où ils sont fusillés dans la nuit du 16 au 17 août 1944.

Parmi ces 35 jeunes résistants, il est proposé de rendre hommage, dans l'espace public du 13^e arrondissement, à quatre d'entre eux, qui étaient originaires de notre arrondissement. À savoir Jacques Restignat, 18 ans, domicilié 140, boulevard de l'Hôpital, Maurice Thibairenq, 19 ans, domicilié 19, boulevard Saint-Marcel, Pierre Rouillon, 20 ans, étudiant en première année à HEC, titulaire d'une licence en histoire-géographie, domicilié 55, quai d'Austerlitz et dont le père était le gérant du buffet de la gare d'Austerlitz, résistant également. Enfin Michel-Henri Huchard, 21 ans, étudiant en médecine, entré en résistance en 1941, domicilié 30, boulevard Saint-Marcel.

Tous quatre étaient membres des Jeunes Chrétiens Combattants, tous quatre résidaient dans le 13^e arrondissement, tous quatre sont enterrés aujourd'hui au cimetière de Gentilly.

Du massacre d'Oradour-sur-Glane à celui de la cascade du bois de Boulogne, une seule et même logique de haine et de terreur inspire ceux qui, comme le maréchal Pétain, perçoivent le vent de la défaite. À la cascade du bois de Boulogne, les fusillés, dont ces quatre jeunes du 13^e, sont à l'image de ce que l'on appelle la résistance, c'est-à-dire l'union de toutes les forces combattantes, à l'intérieur et à l'extérieur, pour la liberté, pour l'indépendance de la France, pour le rétablissement de la République et le rétablissement de la démocratie. Rendons-leur hommage dans l'espace public du 13^e arrondissement, d'une façon ou d'une autre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous pouvons le faire voter directement ? Il faudrait peut-être aussi se rapprocher de la paroisse Saint-Marcel, pour savoir s'ils veulent faire quelque chose avec nous. Je vais vous soumettre donc ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 31 VOIX (DONT 4 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. LE MAIRE :

Je vous remercie. Ce Conseil est terminé. Je vous souhaite un bon appétit, avec une pensée collective pour le petit Adrien, que l'on verra très bientôt, je l'espère. Merci.

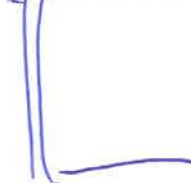
La séance est levée à 20 h 50.

M. Alexandre COURBAN



Conseiller d'arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement

